

LA CLEF  
DU CABINET  
DES PRINCES  
DE L'EUROPE

Ou Recueil Historique & Politique  
sur les matières du tems.

*Contenant aussi quelques nouvelles de Littérature.*

OCTOBRE 1760.



A LUXEMBOURG,

Chez l'Héritière d'ANDRÉ CHEVALIER, vivant  
Imprimeur de Sa Maj. l'Impératrice-Reine.

---

M. DCC. LX.

*Avec Privilège de Sa Majesté Impériale &  
Approbation du Commissaire Examineur.*

## AVIS AU PUBLIC

**C**E Journal paroitra, comme de coutume, régulièrement au commencement de chaque mois. On ne negligera également rien pour continuer à le rendre le plus curieux & le plus intéressant qu'il sera possible. Pour cela on invite les Savans à vouloir bien nous communiquer les ouvrages qu'ils croiront pouvoir plaire au Public. Ils sont priés d'adresser leurs Lettres & Paquets (francs de port) à l'Héritière de feu le Sr. Chevalier, qui a seul le fond de cet Ouvrage mensal depuis son origine, & le vend complet & par mois séparés.

On trouve aussi chez la même Héritière, outre ses impressions; un grand assortiment de Livres de tous Pays. Elle débite plusieurs Journaux Historiques, Politiques & Littéraires, entre autres: Mémoires des Arts & des Sciences de Trevoux; Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes illustres, par le Père Nicéron, Barnabite, à présent 44 vol.: Journal littéraire imprimé à La Haye depuis la Paix d'Utrecht, 24 volumes en 42 parties, & continué: Bibliothèque Italique, ou Histoire Littéraire de l'Italie 18 vol.: & Lettres sérieuses & badines sur les Ouvrages des Savans, par Mr. de Beaumarchais, à présent en 12 Tomes 27 parties in 8<sup>o</sup> & Nouv. édit. revûe par Mr. de Cafumat 1740. Ce dernier Journal est extrêmement curieux & l'adite Héritière le vend par corps complets & par volumes séparés. Il en paroît, aussi-bien que de la Bibliothèque Italique, & des Mémoires du P. Nicéron, un volume tous les trois mois, de même que de la Bibliothèque raisonnés, qui contient à présent 34 tomes en deux parties chacun; & de la Bibliothèque Germanique, à présent 45 Volumes.

LA CLEF  
DU CABINET  
DES  
PRINCES DE L'EUROPE

Ou Recueil Historique & Politique  
sur les matières du tems.

OCTOBRE 1760.

ARTICLE PREMIER.

*Contenant quelques nouvelles de Litté-  
ratures & autres Remarques curieuses.*

UNE troisième Edition paroît depuis quel-  
que tems de l'*Analyse des Loix d'Angleterre*.  
Elle est précédée d'un Discours préliminaire  
sur l'étude des Loix. Par Guillaume Black-  
stone, Avocat-Plaidant & Professeur des Loix  
d'Angleterre dans l'Université d'Oxford, en un  
Volume *in-octavo*. On la trouve à Paris chez  
Cavelier,

Q x

Dans

Dans cette Analyse, les Loix d'Angleterre sont distribuées en quatre Livres, & chaque Livre est partagé en plusieurs Chapitres : c'est le plan ordinaire de ces sortes de Traités, où tout se réduit aux personnes, aux choses & aux actions. On distingue ici deux espèces d'actions qui font la matière des deux derniers Livres. Dans l'un & l'autre, il ne s'agit que de crimes. La première espèce roule sur des crimes qui n'intéressent que des particuliers : la seconde regarde les crimes qui concernent l'Etat, ou quelques-uns des Corps ou Communautés qui le composent. A cette Analyse on a joint un *Appendix* sur les formules qui sont comme les instrumens & les ressorts de la procédure judiciaire : c'est là qu'on développe certains principes qui régulent la pratique journalière, (*of daily practice.*) Comme la doctrine de l'Analyse & les détails de l'*Appendix* n'occupent que 180 pages, on conçoit qu'il ne se trouve ici que des définitions & des divisions où tout est si plein & si ferré, qu'il n'est pas possible d'en rien extraire de satisfaisant pour nos Lecteurs. Ainsi nous nous contenterons de donner le précis du Discours préliminaire sur l'étude des Loix. Mais, pour en saisir mieux l'esprit qui est approprié à la constitution de l'Angleterre, il est à propos d'en généraliser d'abord l'idée principale.

Entre les Mœurs, le Gouvernement & les Loix de chaque Peuple, il y a des rapports sensibles à tout Philosophe qui fait réfléchir sur la véritable origine des Sociétés & des Empires. Dans toutes les Contrées de l'Univers, l'Histoire de leurs Loix tient à l'Histoire de leurs habitans. A mesure que les premières Sociétés dégénérèrent de cette vertueuse simplicité qui caractérisa ce qu'on appelle l'*âge d'or* ou le premier âge du monde, l'autorité devint nécessaire pour arrêter le progrès de la licence, & pour punir le désordre. Cette autorité, une fois établie & reconnue, ne put pourvoir au bon ordre que par des Loix armées de toute la force dont l'autorité même étoit revêtuë : ces Loix étoient un rempart où l'innocence trouvoit la sûreté contre les attentats du crime. Le Droit, constitué par ces Loix, étoit toujours convenable à l'état & aux besoins de ceux qui avoient prétendu former une Société sous la direction de ces

Loix.

Loix. Les Peuples, qui vivoient de la chasse & de la pêche, n'avoient pas le même Code que les peuples qui vivoient du produit de leurs troupeaux & de leurs terres. Les conditions se multipliant par les Arts & par le Commerce, les conventions légales se multiplioient pour régler l'ordre des possessions, la justice des échanges & les profits du travail. Quand la carrière des conquêtes fut ouverte, les Loix des Peuples vaincus se firent devant les Conquérens, ou ne parlèrent plus que sous le bon plaisir de ces nouveaux Maîtres. Les Mœurs & les Loix du peuple conquérant devinrent les Mœurs & les Loix du pays conquis, à moins que ces conquérans trouvant, dans leur conquête, une meilleure Police que la leur, ne l'adoptassent insensiblement. Fixées au milieu des peuples civilisés, dont elles portoient le joug, les Nations barbares dépouilloient bientôt leur férocité, s'humanisoient & se civilisoient en vivant avec un peuple plus doux, & en respirant l'air d'un climat mieux policé. Ainsi la paix sembloit compenser, pour les vaincus, les malheurs de la guerre, & combler, pour les Vainqueurs, le bonheur de leurs armes. Plus souvent encore, il se faisoit un mélange de Mœurs & de Loix, comme il s'étoit fait un mélange de Peuples & de Nations. Des débris de deux constitutions, trop opposées pour compatir ensemble, il se formoit une nouvelle constitution qui étoit le résultat des sacrifices réciproques dont elles convenoient, en quelque sorte, pour élever de concert sur le même sol l'édifice d'une législation commune. ( \* )

Dans la suite des siècles, de Nation à Nation, le Commerce devenant plus libre & plus étendu, l'une en portant à l'autre son superflu, ou en cherchant chez elle son nécessaire, acquit souvent des lumières plus précieuses que ne pouvoient être tous les retours du Commerce. La propagation du Christianisme, sur-tout en Europe, facilita ces rapports. L'Italie, avec le dépôt de la vraie Religion dont elle

Q<sup>3</sup> étoit

( \* ) *Tout ce qu'on dit ici, ne doit point s'étendre aux Hébreux : leur Nation & leur législation furent d'un ordre différent, on y reconnoît les dispositions & les attentions d'une Providence particulière.*

étoit le centre, conservoit encore, sans le savoir, le dépôt de la meilleure législation. Après la découverte des Pandectes de Justinien, la connoissance des Loix Impériales ne tarda pas à pénétrer par tout où le Christianisme étoit établi. Le Clergé voyoit que les Loix Romaines s'accordoient mieux avec les Loix de l'Eglise, avec le bonheur des peuples & avec l'intérêt des Souverains, que la plupart des Loix municipales, dont les Réglemens varioient autant que les climats soumis à leurs dispositions. Les Ecclésiastiques favorisèrent donc de tout leur pouvoir l'introduction du Droit Romain dans toutes les Provinces où le Christianisme étoit dominant. Le schisme & l'hérésie ont été de nouvelles causes de changemens dans la constitution des Etats où l'erreur a prévalu. Le vrai Christianisme enseigne & commande l'obéissance aux Puissances mêmes qui lui sont contraires : quand ses enfans s'en sont écartés, l'Eglise Catholique n'a jamais autorisé leur défection. Mais les corrupteurs de l'ancienne & véritable croyance, les Novateurs & les Chefs de parti ont-ils été des sujets fidèles aux Souverains qui ne leur étoient pas favorables ? L'Histoire ne nous instruit que trop du cont aire.

De ces réflexions il est aisé de conclure qu'en aucun genre il ne sauroit guères arriver de révolution dans un Etat, sans que les Loix en reçoivent quelque atteinte. C'est une conclusion que le moindre coup-d'œil sur l'Histoire de l'Univers vérifie sensiblement. L'Auteur du Discours, que nous allons abréger, n'oublie presque aucune des époques qui ont occasionné de pareilles innovations dans les Loix d'Angleterre. C'est-là peut-être ce qu'il a recherché & développé avec le plus de soin. Cependant les préjugés de la Secte où il a été élevé, ne laissent pas de répandre quelquefois de fausses couleurs, même sur des faits antérieurs à la réforme. Deformais nous le ferons presque toujours parler lui-même dans le précis de son Introduction.

Dans la Loi publique de l'Etat où il est né, chaque particulier trouve un Gardien qui conserve le dépôt de ses droits naturels, & un Guide qui lui trace les règles de sa conduite civile. Pour les Gens de Lettres, & pour les hommes qui sont destinés à occuper

Occuper un rang dans l'Eglise & dans l'Etat, il n'y a donc point de Science où il leur soit plus avantageux & plus glorieux d'exceller que dans la Jurisprudence de leur Nation. Mais comme les Loix Impériales sont souvent mêlées & entrelassées (*interwoven*) avec les Loix Municipales; dans les Ecoles de Droit, dans les leçons de Jurisprudence qu'on y donne, on suit l'attrait de l'érudition, on s'attache plutôt aux sources éloignées qu'aux sources voisines: ainsi ce n'est pas la plus utile, c'est la plus savante Jurisprudence qu'on préfère. L'Auteur de ce Discours regarde cet attrait comme un écueil; il est persuadé qu'un plan de Jurisprudence ne sauroit être trop approprié à l'usage du pays où on le trace, & qu'en Angleterre le respect pour l'Antiquité ne doit jamais aller jusqu'à sacrifier la gloire d'Alfred & d'Edouard ( Législateurs de cette Isle ) aux mânes de Théodose & de Justinien. (*As to sacrifice our Alfred and Edward to the manes of Theodsius and Justinian.*) L'Edit d'un Préteur, le Rescrit d'un Empereur Romain ne sont point, à ses yeux, des momemens préférables aux Coûtumes imémoriales de la Nation & aux Ordonnances du Parlement d'Angleterre. L'Orateur n'en conserve pas moins au Droit Romain les égards qu'il mérite: il en recommande l'étude; mais il prétend que, s'il falloit opter entre l'ignorance des Loix Romaines ou des Loix Britanniques, il n'y a point d'Anglois à qui il ne fût plus avantageux d'ignorer le Code de Justinien que les Chartres de la Grande-Bretagne. En un mot, selon notre Jurisconsulte, une connoissance suffisante des Loix de la Société où l'on vit, est un point qui devoit entrer dans la bonne éducation comme un article important & essentiel. A Rome, on n'en douta jamais; on n'en douteroit pas plus en Angleterre, si cette étude y eût été moins négligée. Ce Discours est consacré à la recherche des causes qui l'ont fait négliger, & des moyens qui peuvent en faire revivre le goût.

La fin de la Législation est de conserver à chaque Citoyen la liberté qui lui convient dans l'ordre politique. Cette liberté ( dont les Anglois se croient seuls possesseurs ) bien entendue, consiste dans le pouvoir de faire tout ce que la Loi permet; en sorte  
qu'en

qu'en s'y conformant, le moindre Citoyen trouve dans la Loi même, une protection qui le garantit de toute insulte & de toute oppression. Par-là tout Citoyen est intéressé à maintenir la Loi, & par conséquent à en connoître au moins les dispositions qui le regardent, afin de ne pas s'exposer aux peines portées contre les infracteurs. Cette connoissance suffit aux gens du bas étage, dont les vûes ne sauroient franchir la sphère où leur condition est bornée. Mais ceux qui ont plus de capacité & de loisir, sont inexcusables, s'ils ne sont pas mieux instruits : leur intérêt particulier, & même l'intérêt public leur en impose l'obligation indispensable. S'ils ignorent les principes du Droit, qui concernent leur état & leurs affaires, en combien de choses se laisseront-ils grossièrement & notoirement abuser ? L'Orateur entre ici dans des détails sur la forme & le style des Instrumens, sur l'Office des *Jurés*, sur les droits & les devoirs des Seigneurs envers leurs Vassaux, &c. Il en résulte pour ceux qui connoissent les Mœurs & les Loix d'Angleterre, qu'en ce Royaume, peut être plus qu'en tout autre, les Riches & les Grands sont obligés d'étudier la Jurisprudence, pour se mettre à couvert des risques des torts & des reproches qui seroient dûs à leur incapacité & à leur ignorance.

En Angleterre, les grands Seigneurs aspirent tous à être Députés au Parlement. Cette distinction les engage dans un Ministère qui demande beaucoup de dignité & de capacité. Ils ne doivent pas seulement prendre connoissance du Gouvernement pour obvier aux abus qui peuvent s'y glisser ; ils sont encore Gardiens de la Constitution, Arbitres & Interprètes des Loix. C'est à eux de prévenir toute innovation dangereuse, & de favoriser tout ce qui leur paroît solide & important en fait d'administration. Dépôtaires de tout ce que la nature & l'honneur ont de plus délicat & de plus sacré, ils sont obligés de transmettre à leurs successeurs ce dépôt dans le même état, & , s'il se peut, dans un meilleur qu'ils ne l'ont reçu. Or comment interpréter des Loix dont on ne sait pas même le texte ? Comment opiner sur de nouvelles Loix qui se proposent, quand on ignore les anciennes qui subsistent ? La Legislation, cette  
 science

science si pénible & si difficile, sera-t-elle, la seule qu'on puisse exercer sans étude & sans apprentissage ? Naît-on Législateur, comme on naît grand Seigneur ? Il en est des Loix d'Angleterre comme de ces Edifices dont on révere l'antiquité. Si, avec beaucoup de témérité & peu d'expérience, un Architecte passionné pour la nouveauté s'avise de les décorer & de les embellir dans le goût moderne, leur symétrie disparoit; les propositions d'où elle dépend, sont blessées; à leur majestueuse simplicité sont substitués des ornemens fantasques, dont tout le mérite consiste dans leur nouveauté. L'Angleterre en a fait de fâcheuses épreuves, dont l'Orateur se souvient, & dont la date est assez fraîche.

Dans les questions les plus critiques & les plus délicates, les Juges les plus sages & les plus éclairés sont sujets à se tromper : les Cours supérieures sont chargées de découvrir & de réparer leurs erreurs ? mais qu'arriveroit-il, si elles échapoient aux yeux de ces Tribunaux ? Le jugement qu'ils prononcent, est sans retour & sans appel; leur décision devient la règle des Cours inférieures. Le mal, par conséquent, qu'entraîneroit l'ignorance de ces Juges, seroit totalement irréparable. Ici l'Orateur loue cette constitution d'Angleterre, qui place les Seigneurs du Royaume dans les Tribunaux supérieurs : leur opulence leur laisse la faculté d'étudier à loisir les Loix de l'Etat; leur rang leur donne plus de considération; leur naissance leur inspire plus de noblesse dans les sentimens, &c. Les avantages attachés à leur condition sont autant de garans qui répondent de leur fidélité, autant de gages qui assurent aux Loix une ferme défense, & par conséquent autant de motifs qui fondent & justifient la confiance publique.

Pendant long-tems l'Angleterre n'eut aucune Loi écrite : la Loi regnante n'étoit qu'une tradition orale dont le Clerge étoit dépositaire, la Justice n'étant administrée que par ses membres. Après l'expédition de Guillaume le Conquérant, cette tradition s'altéra : les Ecclésiastiques étrangers, qui suivirent ce Monarque, ou qui furent appelés & placés par ses Successeurs, n'étoient pas en état de recevoir cette tradition; ils ignoroient la Langue du

pays :

pays : moins jaloux de ce dépôt national, ils étoient moins zélés pour en conserver l'usage. En Italie, on découvrit enfin un exemplaire des Pandectes de Justinien : l'étude en devint fort à la mode dans tout l'Occident de l'Europe : c'étoit au fond ce qu'on avoit alors de mieux en fait de Droit écrit. On y mêla, on y incorpora, en quelque sorte, les Coutumes féodales, dont l'autorité ne conserva pas par-tout la même étendue. Cette mode gagna bientôt l'Angleterre; mais elle y essuya de longues contradictions.

C'étoit sur-tout en Italie que florissoit l'étude du Droit Civil & Canonique. Le Roi Etienne défendit d'en donner des leçons en Angleterre. Selon notre Jurisconsulte, le Clergé n'obéit point à cette défense; la Noblesse & le peuple tinrent ferme pour les anciennes Loix du Royaume. Cette division produisit des troubles considérables. L'image en est ici tracée avec des traits & des couleurs singulières; mais tout ce tableau ne décele qu'un Orateur Protestant, qui défigure l'Histoire du treizième siècle, pour y jeter les semences de ces préjugés funestes qui n'ont prévalu en Angleterre que depuis Henri VIII. Dans les Actes de Rymer, dans Matthieu Paris, dans Rabin Thoyras, dans les autres Historiens d'Angleterre à peine trouve-t-on le moindre vestige de ces dissensions qui, selon notre Jurisconsulte, furent si éclatantes. D'ailleurs, tout le monde sait que les démêlés qu'Etienne eut avec son Clergé, rouloient sur d'autres objets.

Quoi qu'il en soit, l'étude des Loix Impériales prévalut sur l'étude des Loix municipales jusqu'au règne d'Edouard que les Anglois appellent leur *Justinien*. Sous ce Prince, l'étude du Droit municipal acquit tant de considération, qu'il s'établit une Ecole où les Etudians prenoient les mêmes degrés que dans les Universités où l'on enseignoit le Droit Civil & Canonique. Cette Ecole fut fréquentée principalement par la jeune Noblesse : on y comptoit deux cens Etudians sous le règne d'Elisabeth : leur nombre est fort diminué; on en assigne ici les causes les plus plausibles.

Spelman, dont le Glossaire sur le Droit & sur les Antiquités Angloises est si estimé, peint l'état de

cette

cette Ecole au tems qu'il y fit son entrée; le portrait qu'il en fait, n'est rien moins qu'attrayant. C'étoit, dit-il, une Langue étrangère qu'il falloit apprendre, *Lingua peregrinam*; un jargon barbare, *dialectum barbarum*; une méthode maussade, *methodum inconcinnam*; une masse énorme qu'il falloit continuellement porter sur ses épaules, *molem non ingentem solum, sed perpetuis humeris sustinendam*: Spelman n'en eut pas le courage, *excidit mihi animus*.

A des élémens si rebutans on a substitué une pratique dont notre Professeur redouteroit les conséquences si elle devenoit générale: c'est de préférer aux bancs de cette Ecole le Cabinet d'un Procureur habile. C'est-là, dit-il, qu'on se forme à la pratique, qu'on s'y rend profond, qu'on apprend les bons tours de chicane, & les fines manœuvres de la procédure: (*and render them more dextrous in the mechanical part of business.*) On prouve ici l'insuffisance & les dangers de cette méthode pour le commun des esprits: le moindre de ces dangers est qu'on ne s'y dresse qu'à une routine dont on ne connoit ni les ressorts, ni les principes: on n'y saisit qu'un peu de la Lettre des Loix sans jamais en prendre l'esprit. Quel malheur, s'écrie notre Professeur, si une Ecole si peu convenable devenoit le Seminaire de notre Magistrature! Les Interprètes & les Vengeurs de nos Loix, & par conséquent les Arbitres de nos possessions, de nos libertés & de nos vies, ne seroient jamais que des hommes sans nom & sans science. L'Orateur ne voit d'autre moyen de prévenir ces inconvéniens que l'attention de placer constamment & régulièrement l'éducation Académique ayant l'étude des Loix, & de considérer cette étude comme le terme & le complément de l'éducation Académique. Cet ordre est d'autant plus naturel, que le plan de l'éducation Académique, tel qu'on l'expose ici, est la meilleure préparation à l'étude du Droit Anglois. Mais, dans une si noble carrière; ajoute le Professeur, il faut que les qualités du cœur concourent avec celles de l'esprit: sans une fidélité tendre envers son Roi, sans un zèle vif pour les libertés & la constitution nationale, sans le sentiment du véritable honneur, & sans les plus solides principes de Religion, l'Auteur ne croit pas qu'un

Anglois

Anglois puisse devenir un grand homme de Loix.

On voit assez que ce Discours a été prononcé à l'ouverture des leçons que Mr. Blackstone commença quand il prit possession de la Chaire du Droit Anglois, dont il avoit été choisi Professeur : aussi Je termine-t-il par l'exposition du plan qu'il se propose de suivre dans son Ecole. Ce Plan, aussi bien que le Discours, justifie la bonté du choix ; & l'Analyse que nous annonçons, ne peut être que l'Ouvrage d'un habile Professeur. Nous laissons cependant aux savans Jurisconsultes de la Nation le soin d'en apprécier la valeur & le mérite. Les Editions déjà multipliées sont la preuve la moins équivoque du bon accueil que les Anglois font à tout l'Ouvrage.



*Elixir de la Morale Indienne, ou Oeconomie de la vie humaine ; composé par un ancien Bramine, & publié en Langue Chinoise par un fameux Bonze de Pekin, avec une Lettre écrite par un Gentilhomme Anglois, demeurant actuellement à la Chine, contenant la maniere dont le Manuscrit de cet Ouvrage a été trouvé. Le tout traduit de l'Anglois, en un volume in douze, chez Ganeau à Paris.*

Pour s'accommoder au titre qu'on donne à cet Ouvrage, & au Roman qu'on a imaginé pour lui prêter une origine Indienne, on a répandu quelques nuances du style Oriental sur les sages moralités qui y sont recueillies en forme de sentences détachées. Malgré ce coloris étranger, le pinceau Européen se trahit ; & il n'est peut-être que trop facile de le reconnaître. Quoique cette Morale venuë, dit-on, du fond de l'Inde ne doive point porter l'empreinte de la révélation, on y trouve néanmoins beaucoup de traits empruntés de nos Livres sacrés : ces emprunts ne font qu'augmenter la bonté de cet *Elixir*.

Il est divisé en sept Parties, qui roulent sur les devoirs de l'homme, sur les affections, sur la fem-

me,

ne, sur les parents, sur la Providence, sur la Société, sur la Religion. On y considère l'homme comme un individu susceptible de vertus, & sujet à des passions, comme un être qui a des rapports & des liaisons à entretenir, des devoirs à remplir envers ses maîtres, ses sujets, ses égaux, & un culte religieux à rendre à Dieu son Créateur. Pour faire sentir le prix de cet *Elixir*, il suffira ( si l'on nous permet aussi l'usage de la Métaphore ) d'en distiller quelques gouttes dans cet Extrait : on n'y affectera aucun choix, le hazard seul en décidera.

„ La sagesse de Dieu est comme la lumière du Ciel : il ne raisonne pas, & son esprit est la source de la vérité. “ Il y a une extrême justesse dans ce mot : *Dieu ne raisonne pas* : il voit tout d'un coup d'œil : il n'est point obligé de comparer des idées & de tirer des conséquences : c'est à la foiblesse de nos esprits que nous devons la nécessité de *raisonner*.

„ L'homme vain avale avidement ses propres louanges, & le flatteur en conséquence le ronge. “ Cela n'est pas d'une clarté parfaite, mais on entrevoit la pensée : l'homme vain se repaît de ses propres louanges, & le flatteur vient ensuite le ronger, c'est-à-dire vivre à ses dépens : en le louant, il en obtient tout ce qu'il veut.

„ Le paresseux voudroit bien manger l'amande, mais il craint jusqu'à la peine de casser le noyau. “ C'est ce que l'Écriture sainte dit encore mieux : *Desideria occidunt pigrum : noluerunt enim quidquam manus ejus operari.* ( Prov. XXI. 25. )

Pour un esprit susceptible d'émulation, „ l'exemple des grands hommes est sa vision pendant la nuit, & tout son plaisir est de les imiter pendant le jour. “ Il y a un grand sens dans cet *adage* : penser aux grands hommes durant le repos & dans la solitude, les imiter quand l'occasion d'agir se présente; c'est la voye que trace une noble émulation.

„ Rejette les services qui te sont offerts par un homme intéressé : c'est un piège qui t'est tendu. “ Vérité incontestable & bien exprimée, cependant comment faire dans le monde, & où trouver des hommes tout-à-fait désintéressés ? C'est l'objection qu'auroit

qu'auroit dû se proposer le Moraliste Indien.

„ En souffrant les injures sans les repousser, on s'en attire. “ Cela n'est pas généralement vrai. En mille occasions la modestie & la patience désarment un ennemi & un calomniateur. Cette Morale d'ailleurs se ressent du terroir Indien, & disparaît à la lumière de l'Évangile.

„ Ne dis jamais : *Si j'avois le loisir, je serois heureux.* “ Cette pensée mériteroit un développement. Le loisir seul ne fait pas le bonheur; ce privilège est réservé au loisir ou plutôt aux occupations de l'homme vertueux.

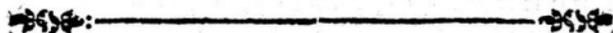
Dans l'Article de la Tempérance, on trouve cette belle image. „ Qui est celle qui, d'un pas léger  
 „ & rempli de grace, traverse cette plaine éloignée ?  
 „ La rose est peinte sur ses joues : la rosée du matin est sur ses lèvres : la joye, mêlée d'innocence  
 „ & de modestie, brille dans ses yeux, & la gaieté pure de son cœur fait qu'elle chante en marchant.  
 „ Elle se nomme la Santé : c'est la fille de l'Exercice & de la Tempérance : leurs enfants habitent  
 „ les montagnes qui s'élèvent dans les Régions du Nord; ils sont courageux & actifs, ils partagent  
 „ tous les charmes de leur sœur ( la Santé ) leurs nerfs, leurs os sont pleins de force & de vigueur :  
 „ le travail fait leur amusement du matin au soir.  
 „ Les travaux de leur père ( l'Exercice ) excitent  
 „ leur appétit, & les repas de leur mère ( la Tempérance ) les rafraichissent. Combattre leurs passions est leur plus doux exercice; surmonter les  
 „ mauvaises habitudes est leur gloire . . . . leur repos est court, mais profond & tranquille “ &c.  
 L'allégorie continuë & se termine par le contraste des dangers & des troubles qu'entraîne la volupté.  
 „ Il dépend de toi que ton enfant soit la bénédiction ou le tourment de ta vie; un Citoyen utile  
 „ ou sans mérite.

„ Donne lui la Science, & sa vie sera utile; la Religion, & sa mort sera heureuse. “ Rien de plus précis & de plus vrai que ces deux maximes.

„ Le fou contemple sans cesse l'étroit ruisseau de son esprit, il est charmé des petites pierres qu'il trouve au fond : il les prend, il les présente com-

*des Princes* Sc. Octobre 1765. 213  
me des perles " &c. Jolie pensée qui dit bien  
des choses.

Ce petit Recueil de moralités mérite d'être lu. On y trouve des choses médiocres : il est impossible que cela soit autrement dans un si grand nombre de maximes qu'on a voulu rendre simples, claires & utiles. Quelques-unes sont sublimes, d'autres agréables, &c. *On croit que cet Ouvrage est de Milord Chesterfield, le meilleur Ecrivain d'Ang'leterre.* Le Traducteur nous est inconnu. Il dit que *sa version est au-dessous de l'Original.* C'est ajoûter à l'éloge du Livre, & faire en même temps preuve de modestie.



Le Sieur Buchoz, Docteur en Médecine à Nancy, se propose de donner au public une Histoire de toutes les plantes qui croissent dans la Lorraine & les trois Evêchés : cet Ouvrage sera rédigé en forme de Discours. Chaque plante aura sa dissertation particulière. L'Auteur commencera d'abord à donner la description de la plante d'après la nature même, il indiquera le lieu où elle croît ordinairement, il rappellera sous les différens noms que les Auteurs lui ont donnés, il en fera ensuite l'analyse Chymique & il finira par les propriétés de la plante, non seulement pour la Médecine mais aussi pour les différens Arts & Métiers.

Rangera les Plantes, suivant le sentiment qu'il adoptera, après avoir fait précéder six Discours préliminaires. Le premier traitera des Plantes en général ; le deuxième, de l'Anatomie ; le troisième, de la Végétation ; le quatrième, de la Génération ; le cinquième, des divers systèmes de Botanique ; le sixième, du sentiment particulier de l'Auteur. Le quatrième Discours vient d'être imprimé avec approbation de Mr. Bagard, Censeur Royal.

L'Auteur

L'Auteur n'avancera rien dans le cours de cet Ouvrage, dont il ne soit persuadé, par une expérience plusieurs fois réitérée & appuyé sur la raison la plus saine : c'est pourquoi tous ceux qui auront fait des observations, tant sur la nature que sur les propriétés des Plantes, sont invités d'en faire part à l'Auteur, & de garder beaucoup d'exactitude dans leurs mémoires, en omettant tout ce qui peut être fabuleux ou suspect. Comme dans tout ce Traité, on n'a pour but que le bien de la société, on espère qu'on voudra bien se prêter aux vûes de lui procurer toutes les observations qu'on pourra faire à ce sujet. Il s'attachera surtout à prouver que la Lorraine fournit généralement tous les remèdes propres à remplir les indications des maladies qui y regnent, sans être obligé de recourir à l'étranger. On est prié d'affranchir les paquets qu'on voudra bien lui envoyer à ce sujet.



On s'adresse à nous pour faire connoître un bel Etablissement que vient de faire dans la Ville de Metz, Mr. le Maréchal Duc de Belleisle, Pair & Maréchal de France, Ministre & Secrétaire d'État & de la Guerre, Prince du St. Empire, Chevalier des Ordres du Roi & de la Toison d'or, Gouverneur Général des Ville & Citadelle de Metz & des Trois Evêchés, Lieutenant-Général de la Lorraine, Commandant en chef sur toutes les frontières de ces Provinces, &c. &c.

Ce grand Ministre, qui depuis long-tems saisit toutes les occasions d'enrichir & d'embellir son Gouvernement, a procuré l'établissement des Chanoines Réguliers de Lorraine dans la  
Ville-

*des Princes &c.* Octobre 1760. 255

Ville-neuve de Metz en 1737. Il a fait fonder leur Maison par Lettres Patentes du Roi en 1755 sous le nom de Maison & Collège Royal de St. Louis, en chargeant les Chanoines Réguliers de l'éducation de la jeune Noblesse. Les succès de ce Collège leur ayant attiré l'estime des Citoyens que leur zèle pour l'étude avoit engagés depuis quelques années à former des assemblées, ils ont cru devoir les tenir chez lesdits Chanoines Réguliers de concert avec eux. Depuis trois ans elles s'y sont tenuës régulièrement & avec assez de succès, pour mériter la protection & les secours de Mr. le Maréchal Duc de Belleisle, d'autant mieux que cette Société Littéraire se proposant pour objet essentiel la culture des terres, des plantes & des arbres, la fouille des terres, l'exploitation des mines, la connoissance du sol de la Province, les moyens de perfectionner les Manufactures & les Arts, &c. &c. & enfin embrassant tous les objets économiques, elle ne peut que devenir utile au Pays Messin & aux Provinces voisines. Mr. le Maréchal l'a fait ériger en Société Royale des Sciences & des Arts de la Ville de Metz, par Lettres Patentes du mois de Juillet dernier, & lui a fait de ses propres deniers une rente annuelle de trois mille livres à perpétuité. Elle a pour sceau les armes de son Fondateur avec cette légende *Société Royale des Sciences & des Arts de Metz*, pour devise les trois Génies de l'Agriculture, de l'Architecture civile & de l'Architecture militaire, conférant debouts entre-eux, avec la légende *Utilitati publica*; à l'exergue *Fundatur Metz 1760.*

La Société distribuera des Jettons dans les Assemblées à ceux qui seront présens, & tous

les ans une Médaille d'or de 400 livres pour celui qui aura mieux traité le sujet indiqué par elle. La Médaille portera à perpétuité d'un côté l'effigie de son illustre Fondateur & au revers une inscription qui annonce la fondation. Les Jettons auront d'un côté la même effigie, & au revers la devise de la Société.

Elle tiendra sa première séance publique immédiatement après la St. Martin de cette année. Elle invite tous ceux qui auront fait ou qui feront des découvertes sur les objets indiqués ci-dessus, de lui en faire part.

## ARTICLE II.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ALLEMAGNE, depuis le mois dernier.*

**C**E qui est remarquable de l'Allemagne ce sont bien les opérations des diverses & nombreuses Armées qui en couvrent une grande partie. Nous les parcourrons après un Mémoire du Roi de Pologne porté à la Diète de l'Empire sur les maheurs de son infortuné Electorat de Saxe. La Cour de Berlin publie d'une manière bien déplacée dans des Pièces qui en ont paru, & qui en paroissent, la compassion qu'elle affecte d'avoir pour tout ce qu'elle se dit avoir été forcée d'exercer dans ce pays, depuis qu'elle y a fait entrer ses troupes, même sur ce que Sa Majesté Prussienne a exécuté récemment contre la Résidence Electorale de la désolée Ville de *Dresde*. On publie dans ces Ecrits des égards que l'on a eus pour  
le

le Souverain. Mais ces égards se sont bien montrés par les bombes & les boulets tombés en grand nombre, dans le dernier siège, sur le Château, qui n'a été garanti des flammes que par la vigilance active du Comte de Macquires ; ils se sont d'ailleurs manifestés ces égards par la ruine du grand Jardin Turc dont on a coupé les arbres, brisé les statues & mis en pièces les Tableaux & les meubles qui y étoient ; enfin par une Eglise Luthérienne & 263 maisons brûlées ou écrasées par les bombes, les carcasses, les grenades royales & boulets, que les Prussiens firent pleuvoir dans toute la Ville, aussi loin que leur artillerie pouvoit aller ; par une autre Eglise Luthérienne avec 101 maisons du Fauxbourg de *Wilsdruff* pillées & brûlées, par d'autres Eglises & par la plupart des maisons de la vieille Ville toutes endommagées. Mais passons au Mémoire de Sa Majesté Polonoise. Il porte ce qui suit.

Depuis la naissance des troubles qui désolent l'Allemagne, Sa Majesté le Roi de Pologne, Electeur de Saxe, ne s'est vu que trop souvent dans le cas de faire entendre ses justes plaintes à ses Hauts Alliés à la Diète de l'Empire & à toute l'Europe. Privé de ses Etats Héréditaires par un voisin qui y est entré en demandant le passage, en protestant de son amitié pour le Souverain, en déclarant qu'il n'avoit aucun grief contre lui, ni aucune prétention à la charge du pays. Le Roi ne pouvoit regarder les actes d'hostilité, commis par les Prussiens, que comme autant d'injures, autant d'infractions du Droit des Gens, de violations manifestes des Loix de l'Empire. Mais bientôt les choses furent portées au point, que la Saxe eut été trop heureuse de voir dans le Roi de Prusse, non un Dépositaire, mais un ennemi déclaré, pourvu que cet ennemi eût voulu respecter les loix & les usages de la guerre, prescri-

par l'humanité, & observés jusques ici par les Nations policées. Elle n'eût point vû ses Villes soumises à des contributions qui passioient toute mesure, les Fauxbourgs de la Capitale brulés sans nécessité, les campagnes dévastées; & ce qui a mis le comble à ses maux, toute la jeunesse enlevée de force, & contrainte à porter les armes contre son Souverain : traitement affreux ! si contraire à l'humanité, qu'il eût sans exemple, non-seulement entre les Nations policées, mais même chez les peuples les plus féroces.

La Saxe, accablée sous une oppression si dure, devoit-elle craindre que sa condition pût empirer ? Cependant elle a éprouvé depuis un an, qu'on lui réservoir de nouveaux malheurs, & que si les Prussiens avoient paru conserver le pays pendant un tems, c'étoit uniquement pour en jouir; l'intérêt, & non pas l'humanité, obtenoir d'eux ce ménagement. Leur cruauté s'est déployée à mesure qu'ils se sont vûs menacés de perdre la Saxe; s'ils ont quitté une contrée, sans espérance d'y revenir, ils l'ont mise au pillage : par tout où ils ont pû atteindre, le malheureux Paysan a été dépouillé sans miséricorde; grains, fourrages, chevaux, bestiaux de toute espèce, tout a été ravi; on ne lui a laissé aucun moyen de subsistance. On a enlevé des familles entières, les meilleurs ouvriers en tout genre; la foiblesse même du sexe n'a point été une sauve-garde; tout ce qu'on a cru utile pour le Brandebourg, a été arraché de ses foyers & emmené en esclavage.

La Ville de Dresde restoit. Malgré la perte de ses Fauxbourgs elle nourrissoit encore un peuple nombreux; elle étoit la ressource des contrées voisines. Il falloit détruire cette Ville infortunée pour achever la ruine de la Saxe. Si l'ennemi eût attaqué la Place selon les regles & les usages de la guerre, s'il eût dirigé ses efforts contre les ramparts, le Roi eût gémi sans doute des maux qui en auroient pû résulter pour son peuple; mais il eût gémi sans se plaindre; & quoique dans les guerres les plus échauffées ont ait eu jusques ici de grands ménagemens pour les Résidences des Souverains, Sa Majesté eût gardé le silence; car enfin il faut bien qu'on s'accoutume à reconnoître dans le Roi de Prusse quel-  
que

que chose de plus qu'un ennemi ordinaire. Mais les Prussiens ont fait la guerre aux Bourgeois innocents ; tout leur feu s'est adressé aux maisons, & ils se sont appliqués à détruire une Ville qu'ils ne pouvoient prendre.

Le Roi ne peut se dispenser de faire observer à toute l'Europe cette circonstance remarquable, que l'ennemi a redoublé son feu sur les maisons de Dresde, & y a causé les plus grands dommages ; lorsque Mr. le Maréchal de Daun, arrivé avec toute son Armée, ne lui laissoit pas la moindre espérance de pouvoir se rendre maître de la Place, & qu'enfin en se retirant des Fauxbourgs de devant la Porte de Wilddruff, il a réduit en cendres au-delà de cent maisons, qui avoient échapé aux précédens incendies. Le Roi de Prusse a réüssi à combler les maux de la Saxe par le désastre de la Capitale. Trois cens cinquante maisons détruites avec tout ce qu'elles contenoient, & un grand nombre d'autres à demi ruinées, sont une perte accablante pour une Ville déjà épuisée par quatre années consécutives de malheurs. A la suite de ces objets déplorables, le Roi daigne à peine faire mention de ses maisons, & de ses jardins saccagés & ruinés, au mépris des égards que les Souverains ont coutume de se témoigner réciproquement. Se trouvera-t-il quelqu'un dans l'Empire ou dans l'Europe entière qui ne reconnoisse à ces terribles effets une haine implacable & une fureur destructive, que tout le concours de tous les Peuples doit réprimer ?

Ce n'est point dans la vûe de rendre son ennemi odieux, que le Roi présente ce tableau à toutes les Puissances de l'Europe ; & particulièrement à ses Co-États & à ses Hauts Alliés. C'est dans l'espérance de les exciter à redoubler promptement leurs efforts pour la délivrance de la Saxe, & à ne pas souffrir que ce pays infortuné soit absolument détruit : c'est pour émouvoir leur compassion en faveur d'un peuple innocent, réduit à la dernière misère, & qui ne peut attendre qu'une bien foible assistance de la part de son Souverain, privé lui-même de toutes choses par une oppression aussi violente qu'imprévue.

Cette impuissance est le plus cruel des maux que souffre Sa Majesté. Elle aime son peuple, elle a

pour lui des entrailles de père, & elle le voit accablé de maux sans pouvoir le secourir ! Il reste au Roi la consolation d'employer en faveur de ce peuple tout ce que la bonté de sa cause, son amour constant pour la justice, & les grands sacrifices qu'il a faits à l'avantage commun, & à la conservation de l'Empire, tout ce enfin que les malheurs même peuvent lui mériter d'égards & d'attentions de la part des Puissances amies. Il conjure à tant de titres ces Puissances de prendre les plus justes mesures pour le soulagement & la conservation de ce qui reste d'habitans dans la Saxe.

Quant à ce qui la regarde personnellement, Sa Majesté met toute sa confiance dans le Souverain Maître des Rois, dans ce Juge qui fonde les cœurs, & qui pèse le droit d'un chacun au poids de la justice. Elle en espère qu'il daignera la mettre enfin en état de secher les larmes des Saxons, de les garantir à l'avenir de toute violence du dehors, & d'assurer au-dedans leur bonheur sous un Gouvernement paternel.

Sa conscience lui rend ce précieux témoignage, qu'elle n'a point attiré tant de maux sur elle-même & sur ses Etats par des entreprises injustes ou ambitieuses. La justice de sa cause est si évidente, si incontestable, & même si bien reconnuë de tout le monde, qu'on ne pourra lui refuser un dédommagement proportionné à ses pertes, pour peu que l'on veuille mettre de justice & d'équité dans la future pacification.

Nous avons vû & marqué les marches du Roi de Prusse, & celles du Maréchal Comte de Daun depuis la retraite des Prussiens de devant *Dresde*, & celles du Général de Laudohn après son coup exécuté sur *Glatz* qu'il a pris d'assaut. Les jours se présentoient pour les deux grandes Armées d'une action décisive. Mais le Roi a sù parer, par son habileté, le coup dont il alloit être frappé. Le 15. d'Août il a remporté, par des forces très-supérieures & des mieux conduites, un avantage sur Mr. de Laudohn

John qui, quoique devant en quelque façon succomber, lui fait cependant autant, pour ne pas dire encore plus d'honneur, qu'aucune de toutes les belles actions qui caractérisent sa profonde science dans l'art militaire & sa vaillance à toute épreuve dans les combats. Etant en marche le 15. Août pour s'étendre sur le flanc gauche de l'Armée Prussienne, & faciliter ensuite celle des Russes qui venoient lui tomber à dos, il a été surpris dans ces momens & attaqué par le Roi en personne, qui a sû, en présentant une partie de son Armée au Maréchal de Daun, lui cacher le départ & les opérations de la plus considérable. Le combat n'a duré que depuis trois heures du matin jusqu'à cinq. Mais il a été des plus vifs. Mr. de Laudohn a engagé une de ses Colonnes plus avant qu'il n'auroit fait sans doute en d'autres circonstances, afin de fixer sur elle Sa Maj. Prussienne, pendant qu'il mettroit les autres Colonnes en ordre de retraite. Manœuvre également difficile & hardie. Elle a réüssie. Prenons les choses d'un peu plus haut, & le combat se trouvera détaillé dans une Lettre du Général même au Maréchal. Il s'est donné à *Merchwitz* dans les environs de *Lignitz*.

Le 9. toute l'Armée Impériale & Royale Autrichienne étant en marche, celle de Prusse se porta sur *Goldberg*, la cotoya jusqu'à *Hohendorf* & y fixa son Camp. Le Général de Laudohn avec le Corps d'Armée qui est à ses ordres occupoit les hauteurs de *Prausnitz*. Le Général de Beck posté avec le sien à *Wolffsberg*, y protégeoit les Colonnes du Maréchal de Daun. Le 10. le Roi de Prusse vint dans le Camp qu'il avoit à *Lignitz*. Tout le terrain qui se trouve depuis

depuis *Parchwitz* jusqu'à *Cosendau* fut couvert des Phalanges de l'Armée d'Autriche. Mr. le Maréchal, placé au centre, couronnoit les hauteurs de *Wahlstadt* & de *Hochkirchen*. Mr. de *Laudohn* se tenoit entre *Jeschendorff* & *Coschitz*; Mr. de *Nauendorff* étoit sur les élévations de *Parchwitz*; Mr. de *Beck* s'étendoit au-delà de *Cosendau*. Par cette position, il étoit difficile au Prussien près de *Lignitz* de traverser l'une ou l'autre des eaux du *Katzbach* & du *Schwartzwasser*.

Dans le dessein de gagner *Jawer* & de tourner l'Armée Impériale & Royale Autrichienne, l'Armée du Roi se remit en marche le 11. & vit un cinquième Camp de la première assis à *Prausnitz*, commandé par le Général *Lascy*. Pour l'attaquer, le Roi passa la *Katzbach*; mais Mr. de *Lascy* manœuvra avec tant d'habileté qu'il ne put être entamé; & il fila vers le gros de l'Armée en se postant sur les hauteurs de *Hennersdorff* au-dessus de *Jawer*, avant que l'Armée Prussienne, arrêtée par les défilés, y pût atteindre. Les troupes Autrichiennes camperent ce jour-là à *Hermisdorff*, les Prussiennes à *Seichau*, & le 12. ne fut marqué que par quelques petites marches en observation de part & d'autre.

Le 13. l'Armée Prussienne reprit son Camp de *Lignitz*. Mr. le Maréchal & les Généraux de *Laudohn*, de *Lascy* & de *Beck* se posterent comme ils étoient trois jours auparavant, derrière la *Katzbach*, dans le dessein de livrer une bataille qui étoit des mieux étudiée par les diverses positions qu'on avoit prises, & qui alloit être secondée par un Corps de 24000 Russes qui passoient l'*Oder* à *Auris*. Mais ce dessein

des Princes &c. Octobre 1760. 263

Bessein n'a pas eu le succès qu'on s'en pouvoit promettre. Le Roi le pénétra. Il vit bien que si ses troupes attendoient celles de l'Impératrice-Reine dans le Camp de *Lignitz*, elles en seroient assaillies de toutes parts; que le Général Lascy, après avoir passé la *Katzbach*, attaqueroit leur droite; que Mr. le Maréchal entamerait le front, & que le Général de Laudohn, occupant les hauteurs de *Pfaensdorff*, tomberoit sur leur gauche.

Conséquemment à cette prévoyance, Sa Maj. Prussienne fit marcher ses troupes dans le cours de la nuit du 14. au 15, & les rangea en ordre de bataille sur les hauteurs de *Pfaensdorff*. Cette nouvelle disposition (disent les Prussiens dans leur relation qu'ils donnent de leur bataille) déranga celle des Autrichiens qui n'étoit que d'après le local. Mais à peine notre Armée avoit-elle pris cette position vers les deux heures après minuit, que Mr. de Laudohn déboucha par *Bennowitz*. Sur quoi toutes nos Colonnes se formèrent en deux Corps. L'un, celui de notre droite, resta sur les élévations de *Pfaensdorff*, y contraignant le Maréchal Comte de Daun, l'empêcha de s'élaner ni par le *Schwarzwasser*, ni par *Lignitz*. L'autre, fort de 16 Bataillons & de 30 Escadrons, fit un quart de conversion, & fondit sur l'Armée du Général Laudohn. Ce fut le 15. vers les trois heures du matin que l'action s'engagea. Les Autrichiens furent menés battant jusqu'auprès de la *Katzbach*. Notre Monarque voulant être à portée de secourir sa droite, en cas que le Maréchal Comte de Daun débouchât par *Lignitz*, ne jugea pas à propos de pousser sa

victoire

Bataille  
de Merck-  
witz.

» victoire plus loin. En effet le Maréchal tenta  
 » de défilier pendant l'action, & à plusieurs  
 » reprises, mais le terrain lui étoit contraire &  
 » nos Batteries le décourageoient. »

Comme les relations Prussiennes ne man-  
 quent jamais du côté de l'exagération sur la  
 perte de leurs ennemis, voici comme celle du  
 combat de *Merchwitz* la donne. « Cette jour-  
 » née coute au-delà de dix mille hommes à  
 » l'ennemi. Il y a perdu deux Généraux, 80  
 » Officiers, 2000 morts, 5000 prisonniers,  
 » des fuyards sans nombre, 82 pièces de ca-  
 » non & 23 Drapeaux. Ses blessés doivent être  
 » à proportion. Immédiatement après la Ba-  
 » taille toute notre Armée se rendit à *Parch-*  
 » *witz* & y passa le défilé. Mr. de Daun déta-  
 » cha le Corps du Général de Beck & la Ré-  
 » serve du Prince de Löwenstein vers les Russes  
 » du Comte de Czernicheff. Ainsi fut terminé  
 » le 15. Le 16. nos troupes se mirent en mar-  
 » che pour gagner *Neumarck*. Nous n'avons  
 » eu que 500 hommes tués & 1200 blessés.  
 » Il ne nous manque aucun Général. Les Rus-  
 » ses ont repassé l'Oder à *Auris*, apprenant  
 » notre victoire, & Mr. de Löwenstein est du  
 » côté de *Jauer*. »

Mais pour donner une meilleure relation de  
 la Journée du 15. Août, il faut faire usage  
 d'une Lettre du Général Baron de Laudohn au  
 Maréchal Comte de Daun, en date de *Gros-*  
*Rosen*, écrite le 17. deux jours après l'action.  
 La voici.

*En conséquence des ordres de Votre Excellence  
 & des dispositions par écrit, ci jointes, j'ai déta-  
 ché Mr. le Lieutenant-Feld-Maréchal Baron  
 de Wolfersdorff avec huit Bataillons & deux  
 Régimens*

des Princes &c. Octobre 1760. 265

Régimens de Grenadiers, pour occuper les hauteurs de Hochkirch-on; & le 14, à l'approche de la nuit, ayant marché de Kojswitz par Konitz vers la Katzbach, avec le reste du Corps à mes ordres, j'ai passé cette rivière aux environs de Fortmuh, afin de me trouver vis-à-vis de l'ennemi à l'aube du jour. Pendant que j'exécutois ce dessin, le Roi de Prusse, au raport des déserteurs & des prisonniers, quitta, sur la brune, son Camp de Lignitz, laissant ses avant-postes où ils étoient; & ayant placé toute son Armée entre Hummeln & Pfallendorff, à l'endroit même où je devois déboucher, il m'y attendit. J'avois détaché Mr. le Lieutenant-Feld-Maréchal de Nauendorff, avec les troupes légères, vers le chemin de Steinau pour reconnoître l'ennemi. Pour moi je marchai de la rivière de Katzbach par Bennowitz vers Panthen. Il étoit environ trois heures lorsque la tête de mes colonnes, formées des deux Bataillons de Grenadiers que j'ai levés, rencontra le Régiment des Hussars de Zietzen sur la hauteur près de Panthen. Votre Excellence n'ignore pas que tous les avis reçus jusqu'alors, confirmoient unanimement qu'il n'y avoit que deux Régimens de Hussars & peut être un Bataillon-Franc de l'ennemi postés sur cette hauteur: Dans cette opinion, & vu que les Hussars avoient pris précipitamment la fuite, je fis marcher d'autant plus vite mes Colonnes, afin de gagner la hauteur & de m'y former pour l'attaque. Pendant que je tâchois de l'occuper le jour vint. J'aperçus alors qu'elle étoit garnie de nombre de Cavaliers & de Fantassins ennemis. Comme je ne pouvois plus me retirer, il fallut combattre. Le Corps de réserve que je menois moi-même montra tant

de

de fermeté, tant de bravoure, que les Prussiens abandonnerent cette hauteur & l'artillerie qui s'y trouvoit. Cette artillerie, si on en croit les prisonniers & les déserteurs, consistoit en 72 pièces de canon.

Le brouillard qui tomboit ne m'avoit pas encore permis de découvrir au juste les forces de l'ennemi. Mais, tandis que j'avançois avec le Corps de réserve, pour profiter de sa retraite & pour occuper la hauteur qu'il abandonnoit, toute l'Armée Prussienne, rangée derrière le bois de Hummelen, s'avança tout à coup contre moi & le combat devint beaucoup plus vif. Pour empêcher que le Corps de réserve ne fût entièrement renversé, il fallut engager aussi mes deux lignes. Mais, voyant vers les six heures que j'avois à faire à toutes les forces de l'ennemi, je jugeai à propos de céder à sa supériorité. Il est aisé de comprendre que cela ne se pouvoit faire sans perdre beaucoup de monde & d'artillerie. J'ordonnai donc ma retraite, & je dois dire à la louange de Messieurs les Généraux, de tous les Officiers Majors, & des autres, comme aussi de toutes les troupes, que cette retraite se fit, non seulement sans se précipiter & sans perdre courage, mais avec toute la tranquillité & dans le meilleur ordre que permit la grande supériorité des Prussiens; en sorte que je fis monter de nouveau mon artillerie sur la hauteur voisine de Bielowitz par le Colonel de Rouvroy, & l'ayant garnie de deux Bataillons que j'ai levés, j'y fis canonner l'ennemi, & l'obligeai de cesser sa poursuite. En un mot j'ai exécuté ma retraite avec tout l'ordre qu'on peut désirer.

Pendant l'action, chacun a fait suffisamment son devoir : tous ont combattu en braves guerriers.

siers. Les Régimens de Cavalerie de Kollowrath, de Schmerzing, du Prince Albert & d'Ansbach ont enfoncé l'Infanterie ennemie, & les deux premiers ont remporté chacun cinq Drapeaux. La Compagnie des Grenadiers de S. Alt. Royale d'Archiduc Joseph a pris aussi un Etendart. Les troupes de Toscane de Sa M. l'Empereur se sont distinguées très-particulièrement, & on s'est vu qu'elles ne manquent ni de bravoure, ni de fermeté.

Les Comtes de Draskowitz & de Campitelli, Lieutenans-Feld-Maréchaux, sont blessés. Il en est de même du Baron de Rhebach, du Comte de Gourcy, du Comte de Callenberg & du Comte de Gianiny, Majors-Généraux. Le Baron de Biela est, à ce qu'on croit, au rang des morts. Le Comte de Grandrecourt est blessé & prisonnier. Au reste, quant à notre perte en hommes & en artillerie, j'en prendrai d'exactes informations, & j'en ferai mon rapport à Votre Excel. L'ennemi s'est emparé d'un grand nombre de canons, parce qu'il y en a eu plusieurs démontés, les chevaux d'artillerie ayant été tués, & parce que le Corps de réserve a perdu du terrain lorsqu'il a été assailli par toutes les lignes Prussiennes. Nos deux lignes n'étant pas encore assez proches pour le soutenir, il est aisé de juger que le terrain perdu ne pouvoit plus se regagner.

Je ne puis m'empêcher de faire un éloge particulier de la bravoure distinguée de Mr. Kaldweil, Major de mon Régiment d'Infanterie. Cet Officier, après que le Régiment eut passé la rivière de Katzbach, retourna à l'ennemi avec un Escadron des Cuirassiers du Prince Albert qu'il mena, enfonça l'Infanterie Prussienne, repoussa & renversa tout le Régiment de Bornbourg. Mr.  
Kaldweil,

Kaldwel, rendant lui-même justice au Baron de Wippel, Lieutenant de ces Cuirassiers, atteste qu'il a fait des prodiges de valeur dans cette occasion. Je recommande donc très humblement à la protection de Votre Excellence ces deux Officiers. Or tous ceux que le tems ne me permet pas de lui nommer, mais dont j'aurai l'honneur de lui parler. Mr. le Colonel Baron de Voit est notamment un de ceux qui ont le plus contribué au bon ordre de notre heureuse retraite.

L'ennemi n'a guères moins souffert que nous. Mes patrouilles, qui ont visité hier le Champ de bataille, m'ont rapporté qu'elles y avoient vu deux Régimens de Cavalerie Prussienne entièrement sabrés par la nôtre. Quant aux prisonniers que nous avons faits, je m'en rapporte à la liste que j'ai envoyée. J'ai l'honneur d'être &c.

On ne voit jamais de liste des pertes que souffrent les Armées Prussiennes dans les combats qu'elles donnent ou qu'elles soutiennent. Il n'en est pas ainsi des Armées de l'Impératrice-Reine. On les publie, on les circonstancie, on n'y omet rien. Voici le sommaire de celle du 15. La Cour de Vienne même l'a fait publier : savoir, les Lieutenans-Généraux de Draskowitz & de Campitelli, ainsi que les Généraux-Majors de Giannini, de Callenberg, de Pantaleon, de Gourcy & de Rehbach, sont blessés. Les Généraux-Majors de Biela & de Gondrecourt sont pris. Les Colonels tués sont, Mrs. de Bretton & de Formentini, le premier du Régiment de Toscane, le second de celui de Waldeck. Les Colonels blessés ce sont Mrs. de Wallis du Régiment de Wallis, Hufley de Platz, Faber de Leopold Palfy, Rosin d'Adam Bathiany, Meixner de celui de l'Ordre Teuto-  
nique,

*des Princes &c.* Octobre 1760. 269

nique, Eicholtz d'Angern, Voit de Löwenstein, Turatti de Trautsmansdorff. Les Lieutenans-Colonels blessés, Mrs. de Gronauer du Régiment de Stahrenberg, Rindsmahl de Platz, Hohenzollern de Charles Palfy, Leukawky d'Anspach. Colonels & Lieutenans-Colonels prisonniers ou manquans, Mrs. de Stubenberg du Régiment de Marshall, Guido Stahrenberg & Stahrenberg de celui de Stahrenberg, Gontzeuil d'Arberg, Creutz de Laudohn.

Perte dans les Régimens. Dans celui de Toscane 60 hommes tués, 69 blessés, 6 manquans. Dans Los-Rios 11 tués, 6 blessés, 6 manquans. Dans Marshall 14 tués, 77 blessés, 62 manquans. Dans Wallis 18 tués, 90 blessés, 112 manquans. Dans Waldegg, 179 tués, 193 blessés, 122 manquans. Dans Molck, 26 tués, 36 blessés, 44 manquans. Dans Platz, 35 tués, 112 blessés, 95 manquans. Dans Bade-Bade, 25 tués, 71 blessés, 81 manquans. Dans Leopold Palfy, 202 tués, 73 blessés, 111 manquans. Dans Adam Bathiany, 35 tués, 97 blessés, 83 manquans. Dans Andlau, 125 tués, 110 blessés, 128 manquans. Dans le Régiment de Laudohn Fusiliers, 10 tués, 94 blessés, 107 manquans. Dans Arberg, 102 tués, 69 blessés, 113 manquans. Dans Angern, 27 tués, 115 blessés, 123 manquans. Dans Preysach, 50 tués, 52 blessés, 189 manquans. Dans Simbschow, 63 tués, 64 blessés, 108 manquans. Dans Laudohn Grenadiers, 10 tués, 7 blessés, 98 prisonniers, 84 manquans.

Les Régimens de Cavalerie qui ont été de cette action, sont, Saxe-Gotha, Wirtemberg, Löwenstein, Archiduc Joseph, Aliban, Kollo-wrath,

wrath, Vieux-Modene, Charles Palfy, Schamertzing, Trautmansdorff, Prince Albert, Anspach, Nadafty, Rod. Palfy, Bethlem; & ces Régimens ensemble ont perdu 417 hommes & 392 chevaux.

Enfin la perte de l'Infanterie de 5489 hōmes,  
celle de la Cavalerie de . . . . 417  
de l'Artillerie de . . . . . 137

Ainsi le total de . . . . . 6043

Mais plusieurs Bas-Officiers & Soldats manquans, blessés & non blessés ont depuis rejoint successivement leurs Régimens.

Les canons perdus sont 45 de trois livres de bale, 13 de six livres & 10 de douze. Total 68.

Suite des  
mouvements  
des deux  
Armées.

Le Roi de Prusse s'étant arrêté pendant deux jours avec son Armée au Camp de Neumarck, eu partit le 19. Août, dirigeant sa marche sur Breslau, dont le siège étoit levé, comme on l'a marqué le mois dernier, par le Général de Laudohn. Sa Cavalerie marcha par le grand chemin, l'Infanterie par Krinsch. Ces deux Colonnes étoient couvertes de chaque côté par les Hussars. Sur ses derrières Sa Maj. fit replier tous les ponts, & vint ainsi assiéger son Camp dans les environs de Lissa, sa droite appuyant à Hrachwitz, sa gauche s'étendant vers Rumberg; ayant son front vers Zoptenberg, & ses postes avancés portés à Lissa, Gohlau & Schalckau.

L'Armée Impériale & Royale demeurant dans sa position, avoit son gros appuyé pour lors à Hohen-Poseritz; le Général de Laudohn avec son Corps étoit à Striegau; le Général Laszy avec le sien à Kratzau, & le Prince de Löwenstein commandant la Réserve à Wurwen pour contenir

contenir *Schweidnitz*. Pour batter les avenues aux Prussiens, Mr. le Maréchal posta le Général Beck avec les Grenadiers & Carabiniers qui étoient à *Pitschenberg*, à *Bunau*, & le Général Ried à *Arnsdorff*, avec ordre de pousser ses patrouilles jusqu'à *Bögendorff*. Son Excellence donna l'ordre en même-tems au Général Brentano d'occuper le poste de *Zopsenberg*. Mr. le Maréchal vint au Camp de grand matin le jour du 19, & alla reconnoître à cheval tous les environs de *Schweidnitz*. Les jours suivans ne sont marqués que par de petites marches de postes avancés des deux Armées, & de petites escarmouches jusqu'au 27, que le Roi de Prusse fit passer l'*Oder*, du côté de *Breslau*, à deux Régimens de Cavalerie pour arrêter les incursions que les Cosaques de l'Armée Russe faisoient dans cette partie.

Dans cette conjoncture, le Prince Henri de Prusse, observant assidûment les mouvemens de cette Armée, avoit marché au contraire le 26. de *Trebnitz* pour se porter sur l'*Oder*, & détaché vers *Glogau* quelques mille hommes de son Armée aux ordres du Général de Golze, dont l'arrière-garde en a souffert beaucoup dans deux Régimens qui ont été fort maltraités : elle a été attaquée par les Cosaques du Comte de *Tortleben*, qui lui ont de plus enlevé quantité de bagages. Quel que fut l'obstacle que ces derniers mirent à la marche du Prince, il ne laissa pas de repasser l'*Oder*, & de faire sa jonction avec le Roi son frère ; jonction qui fut suivie de mouvemens & d'une marche vers l'Armée Impériale & Royale qui paroissoit annoncer une Bataille prochaine, mais qui n'a pas eu lieu.

Mr. le Maréchal s'y préparoit; il fit marcher le 30. la droite de son Armée aux hauteurs qui sont au-delà de *Domanze*; la gauche se rapprocha en même-tems de cette droite, & le Général Laschy occupa le *Zoptenberg*. Cependant les Prussiens continuoient de s'avancer. Mais après différens mouvemens, qu'il seroit un peu long de rapporter, ils se rabbatirent sur leur gauche, poursuivant leur marche sur *Michelsdorff* & *Cuna*, chemins qui conduisent à *Reichenbach*, où ils ne camperent que vers les six heures du soir.

Sur ce mouvement, le Maréchal de Daun fit marcher le 31. de grand matin son Armée en trois colonnes vers les hauteurs de *Bugendorff*; le Général Laschy avoit marché dès la nuit à *Bugersdorff*, & le Général de Laudohn prise poite à *Freybourg*; de manière que toute l'Armée se trouva ce jour-là comme réunie. Enfin cette Armée formidable & toujours des mieux approvisionnée, & celle des Prussiens aussi réunie, étoient dans les premiers jours de Septembre dans les environs de *Schweidnitz*; & leur position étoit telle que dans ces momens on ne pouvoit pas encore songer à faire le siège de cette Ville, quoique bien médité. Il faudra auparavant une Bataille en forme. Les Armées s'y préparent. En attendant passons à celles qui opèrent en d'autres Contrées.

*Opérations  
de l'Armée  
d'Empire.*

Le Prince de Deux-Ponts, qui commande cette Armée en chef, après avoir pourvû à la sûreté de *Dresde*, ensuite du siège levé par le Roi de Prusse de cette Capitale de la Saxe décollée par son feu, l'a fait marcher le 13. Août à la pointe du jour, partant du Camp de *Planaw* sur deux Colonnes. Elle vint occuper un nou-

des Princes &c. Octobre 1760. 273

veau Camp près de *Roisdorff*, la droite à *Comstabel*, la gauche à *Sora*, & le Quartier-Général à *Wilsdruff*. Le Corps des Grenadiers & Carabiniers, qui avoit marché la nuit aux ordres du Général *Guasco*, vint se poster entre *Burberswaldt* & *Seeligstadt*. Le Corps de Réserve, commandé par le Prince de *Stolberg*, & qui campoit à *Kesselsdorff*, eut ordre d'attaquer les postes avancés des Prussiens aux ordres du Général *Hulsen*, sur les hauteurs de *Polentz* & de *Sibenrichen*. Cette attaque fut des mieux exécutée. Le Prussien fut délogé de tous les postes & poussé jusques vers les Faubourgs de *Meissen*. Après cette expédition le Corps de Réserve se campa sur les hauteurs près de *Postwein*. Le Général de *Kleefeld* marcha avec le Corps qu'il commande dans cette Armée, vers *Katzenhauser*. L'ennemi à son approche abandonna les redoutes & les retranchemens qu'il avoit sur ces hauteurs, toujours poursuivi & en perdant du monde. A ces attaques on perdit aussi en tués & blessés une cinquantaine d'hommes; & à la rive de l'*Elbe* on brula aux Prussiens neuf barques, dont trois chargées de vivres & de fourages qui ne faisoient que leur arriver de *Torgau*. Le même soir du 13. le Commandant Prussien de *Meissen*, sans doute dans une crainte d'approche, en brula un des Fauxbourgs.

Le 14. que l'Armée se remit en marche, les Prussiens furent encore délogés des Villages de *Miltz*, *Sopen* & *Gregitz*, & poursuivis jusqu'à leur Camp retranché entre *Lothain* & *Meissen*. Le Maréchal Prince établit ce jour-là son Quartier dans le Village de *Haynitz*, & y demeura les jours suivans, ne pouvant rien entreprendre sur le Prussien à cause de sa position trop

avantageuse sur l'Elbe, qui fermoit sa gauche; le front, la droite & le dos l'étant par deux ravins très profonds dont les débouchés étoient deux chemins creux: de plus, tous les environs du Camp étoient couverts d'un retranchement & hérissés de Batteries. Pour chercher à l'en déloger, ou du moins pour lui couper ses communications, le Corps de Réserve des Impériaux fut poussé en avant le 16. jusqu'à *Ziegenhayn* sur le chemin de *Lomatsch*. Ce mouvement eut son effet: l'ennemi décampa à dix heures du soir, mit son Camp le 17. entre *Riesa* & *Braussitz*; & la Réserve le cotoyant sur sa gauche, vint camper à *Stauch*, pendant que Mr. de Zettwitz, Colonel dans l'Armée d'Empire, en faisoit autant sur la droite. Cette Armée décampa ensuite à midi, & marcha jusqu'à *Lomatsch*, où elle se campa sur les hauteurs.

Le 18. les Prussiens ont continué leur marche avant le jour, & sont allés camper à *Strehla*, dans la même position avantageuse que le Prince Henri avoit occupée l'année dernière. L'Armée les a suivis; & se portant dans les environs de *Riesa*, où le Quartier-Général fut établi, elle se trouva assez près de l'ennemi pour en conjecturer qu'elle ne l'avoit pas guetté de cette sorte sans un véritable dessein de se mesurer une bonne fois avec lui. En effet, les dispositions d'une attaque se firent le 19. & furent exécutées le lendemain.

*Action à  
Strehla,*

Malgré la position avantageuse du Général de Hulfen, le Prince de Deux-Ponts avoit observé, en le reconnoissant avec Mr. de Had-dick, que pour paroître avoir plus de forces, il occupoit une étendue de terrain qu'il ne lui étoit

*des Princes &c.* Octobre 1760. 275

Étoit guères possible de défendre. C'en fut assez pour se rétourner à l'attaquer le 20. de bon matin. On marcha conséquemment à minuit en quatre colonnes du Camp de *Rieså*. Le Prince de Stolberg, commandant la Réserve, fut chargé de la principale attaque, soutenu par les Grenadiers & les Régimens de Pallavicini & de Saxe-Gotha, sous les ordres du Général Guasco. Ces deux colonnes furent suivies par l'Armée, dont Mr. de Haddick conduisoit la droite marchant par *Mertzdorff*, & la gauche marchant par *Kanitz*. Le Prince de Stolberg commença son attaque à la pointe du jour par une canonnade si vigoureuse, dirigée sur les Batteries que les Prussiens avoient sur le *Durrenberg*, qu'en moins d'une demie heure ce poste important fut emporté. Après ce coup les Prussiens gagnèrent une hauteur en arrière de cette montagne & s'y défendirent opiniâtrément ; mais Mr. de Kleefeld, chargé de les prendre à revers, ayant aussi commencé son attaque, elle lui réussit. Malgré la vive résistance qu'il y trouva, à huit heures du matin il fut maître de ce second poste. Mr. de Guasco a beaucoup contribué à ce succès en soutenant la Réserve avec ses Grenadiers. Ces attaques ayant eu l'effet souhaité, le Maréchal Prince jugea qu'il étoit inutile de faire agir toute l'Armée, mais seulement quelques manœuvres à la Cavalerie où il le crut nécessaire. Mr. de Hullen tenant cependant ses retranchemens bien garnis au pied du *Durrenberg* près de *Strehla*, on ne put l'en déloger d'abord, d'autant plus que pour les soutenir, il avoit fait mettre le feu à deux Villages qu'il avoit devant son front ; & que celles des troupes qui avoient été délogées du *Durrenberg*

s'y étoient retirées couvertes par toute leur Cavalerie. Néanmoins, après s'être formées de nouveau dans ces retranchemens, Mr. de Hulsen jugea que le seul bon parti qu'il avoit à prendre étoit celui de se retirer vers *Torgau* par les défilés & les Bois; ce qu'il fit. Le Prince l'a fait poursuivre par les troupes légères, soutenues des Régimens de Cavalerie de *Pretlak* & de *Ville*, & de celui des Dragons Palatins, aux ordres du Général *Lanthieri*.

L'Armée campa ensuite sur le champ de bataille. Tout le Camp de cinq Bataillons Prussiens fut pris avec quelques pièces de canon. La perte de part & d'autre peut aller à 1500 hommes dans cette action, dont la plus grande partie du côté des Prussiens. Le Quartier-Général du Prince fut établi le même jour à *Strehla* & y demeura le lendemain. Le 22. au matin on jeta un pont sur l'*Elbe* au-dessous de la Ville de *Strehla*: le Régiment de *Nicolas Esterhazy*, qui avoit beaucoup souffert à l'action, fut envoyé le même jour à *Meissen* pour s'y refaire; & le Bataillon des troupes Electorales de *Treves*, qui y étoit de garnison, vint le remplacer. L'Armée s'étant mise en marche vers midi, vint camper en avant de *Belgern*. La Réserve se porta dans le même-tems à *Zizersode*, & les troupes légères furent partagées de manière que Mr. de *Kleefeld* marcha à *Schilda* avec celles qu'il commande, & Mr. de *Weczey* avec les siennes à *Malettschen*; le Colonel de *Zertwitz* demeura à *Strehla* pour couvrir le pont, & détacha néanmoins deux petites troupes de son Corps, l'un vers *Muhlberg*, l'autre du côté d'*Esterwerda* & de *Spremburg*.

L'Armée

*des Princes &c.* Octobre 1760. 277

L'Armée séjournant le 23, le Prince reconnoît le Camp ennemi, dont la gauche s'étendoit vers la Ville de *Torgau* & le grand Brang, & la droite aux hauteurs de *Siptitz*, couvertes par des Bois qu'elles ont en arrière. Toutes les avenues de ce Camp étoient des mieux assurées par des retranchemens & par des lignes que le Prince Henri avoit établis l'année dernière. Cette position rendant toute entreprise impossible, on se détermina le soir à replier le pont de *Strehla*, qui descendit l'*Elbe* jusqu'à *Droskau*, où il fut établi de nouveau.

Le 24. au matin le Corps des Grenadiers passa ce fleuve avec les troupes légères, commandées par le Général *Weczey*, & vint camper à *Alt-Bergern*, tandis que Mrs. de *Zettwitz* & de *Weczey* marcherent le premier à *Backisch* & *Blumberg*, & le second à *Cosdorf*. L'après-midi tous les bagages & l'artillerie de réserve passerent aussi l'*Elbe*, de même que la Cavalerie de la gauche. Le Quartier-Général suivit le soir; le reste de l'Armée fit son passage le lendemain à l'aube du jour, & toute l'Armée campa dans la matinée en avant d'*Alt-Bergern*, ayant le Quartier-Général au Village de *Martinskirchen*. Elle demeura dans cette position jusqu'au 2. Septembre, qu'elle fit occuper la Ville & le Château d'*Eulenbourg*. Le 8. elle étoit encore pour le gros vers *Strehla*. Il y a eu pendant ses divers mouvemens plusieurs petites escarmouches. Le Corps Prussien du Général *Hulsen* se tenoit encore le 9. du même mois dans le Camp qu'il a pris près de *Torgau*, dont le siège paroît résolu par le Duc de Deux-Ponts. En attendant la suite de ces opérations, voyons ce que présentent les Armées du Bas-Rhin.

Il n'y a pas tant d'opérations ce mois-ci à marquer des deux Armées qui sont à se combattre sur le *Bas-Rhin*, qu'il y en avoit le mois dernier. La campagne s'avance & les décisions de la guerre ne se présentent point. Il y a cependant de ces opérations qui méritent un détail, car leur proximité en a occasionné tous les jours depuis le 18. Août où nous en finîmes le mois passé le récit, jusqu'au 18. Septembre que nous en tenons le Bulletin. L'Armée Française fouragea le 20. Août sous la protection du Prince de Robecq. La Réserve de la droite a gardé une position qu'elle avoit prise à *Millenhausen*. Celle aux ordres de Mr. de Muiy a marché le 21. pour se rapprocher de la gauche de l'Armée, à laquelle le Maréchal Duc de Broglie fit faire un mouvement général le 22, qu'elle marcha sur sept colonnes, & vint camper sa droite à *Mariendorff*, sa gauche à *Hochkirchen*. Mr. de St. Victor avec les Volontaires fut établi dans le Château de *Sabbabourg*, Mr. de Chabo avec son avant-garde à *Uttenhoven*, renforcé des Hussars de Turpin, le Prince de Robecq à *Grehenstein*, les Hussars de Berchini à *Kalle* & les Filchers à *Durrenberg*. Le Comte de Lusace s'étoit avancé dès le 21. à *Imfen*. Les troupes légères de sa droite étoient rentrées à *Gottingen*. Il en avoit poussé d'autres en avant de sa gauche jusqu'à *Olsheim*.

Depuis ce jour jusqu'au 4. de Septembre il y a eu peu d'événemens remarquables aux deux Armées. Il convient donc de les passer pour ne pas ennuyer nos Lecteurs de petits faits d'armes, de rencontres dans les marches, de quelques hommes tués ou pris. Ces coups, quoique toujours destructifs de l'épée humaine,

*des Princes &c.* Octobre 1760. 279  
maine, suivis de ravages journaliers, ne sont que trop trop ordinaires, toujours tristes & d'aucun progrès. Dans les fourages il s'en fait nombre.

Le 5. le Maréchal-Duc en avoit projeté un général depuis *Humme* jusqu'à *Geismar*. Les Généraux Alliés qui en eurent avis, firent dans la nuit passer la *Dymel* à de forts détachemens, qui occupoient, dès la pointe du jour, les postes nécessaires à la sûreté de leur chaîne; & le Prince Ferdinand étoit à la tête des Bois au-dessus du Village de *Keltze* avec 5000 hommes. De-là Mr. le Maréchal rompit son projet, se contenta de l'observer, & de fourager seulement les Villages sur les lisières des Bois de *Sabbabourg*. La nuit du 5. au 6. il y eut un coup de souffrance pour les François. Le Prince Héritaire de Brunswich, conduit par des gens du pays & des déserteurs, surprit à deux heures après minuit, dans la Ville de *Zierenberg*, onze cens hommes des deux Régimens des Volontaires du Dauphiné & de Clermont aux ordres de Mr. de Nordmann, Brigadier. Le reveil étoit déjà battu; les troupes étoient sur pied; mais tous les postes avancés des Volontaires & leurs Patrouilles ayant été coupés, sans en avoir eu le moindre avis, l'attaque également brusque & vive du Prince, & le desordre de la nuit ne permirent point aux Chefs de rassembler leur monde. Mr. de Nordmann, Mr. de *Comeiras* & 34 Officiers furent pris avec 417 hommes des deux Régimens, qui étoient en garnison dans *Zierenberg*; néanmoins une partie de la Cavalerie se retira par la brèche que le Prince Héritaire avoit négligé de faire masquer. Il y a eu quelques coups de fusil donnés dans  
cette

Surprise à  
*Zierenberg*.

cette surprise & de la baïonnette ; une centaine d'hommes en ont été ou tués ou blessés, entre lesquels il y en a une trentaine des Alliés avec leur Général de Griffin, qui a eu un coup de baïonnette dans la poitrine. Il étoit important à la troupe alliée d'exécuter leur dessein sans que la Réserve Françoisé, campée à une demie lieüe de *Zierenberg* put s'en appercevoir. Cependant Mr. de Viomenil rassembla une petite troupe avec laquelle il se remit à attaquer l'ennemi, lui reprit trois pièces de canon dont il s'étoit emparé, le fit déloger de *Zierenberg* peut-être plutôt qu'il ne comptoit de le faire, le suivit jusqu'à une demie lieüe de la Ville, & ramena quelques prisonniers.

Le fourage général manqué le 5. fut déterminé pour le 9. Le Maréchal-Duc ne vouloit pas abandonner 60000 rations qui avoient été reconnuës à *Geismar*. A cet effet il fit marcher pendant la nuit 3000 hommes de la Réserve de Mr. de Muy aux ordres du Marquis de Segur qui se joignit au Corps du Marquis de Poyanne, & qui fut chargé de la partie gauche du fourage. Il avoit de plus mille Carabiniers, mille Fantassins, mille hommes de Cavalerie & de troupes légères. Mrs. de Schemberg & de Jaucourt avec une partie de leurs Régimens furent placés dans la plaine en avant de *Geismar*. Le Marquis de St. Pern au centre avec les Grenadiers de France & Royaux, & trois cens hommes d'Infanterie occupoient les ravins au-dessus de *Geismar*. Le Prince de Condé avec ses Bataillons de Grenadiers & de Chasseurs, le détachement du Baron de Clauzen & les Volontaires de St. Victor, commandoit la droite de la chaîne, tenant depuis la lisière des Bois de

*Sabbabourg*

*des Princes Ec.* Octobre 1760. 281

*Sabbabourg* au-dessus du Village de *Schadberg* jusques aux Bains de *Geismar*. Telle a été la disposition pour le fourage qui a réüssi. Tous les postes des Alliés furent poussés à la pointe du jour. Quelques Chasseurs de la Tour-du-Pin ont été bleffés à la gauche vers la fin du fourage. Les fourageurs de la Réserve, conduits par le Marquis de Castrics, entrèrent dans *Geismar* à huit heures du matin. Tous ceux de l'Armée furent distribués en même-tems dans les différens emplacements qui avoient été reconnus. Le fourage s'est fait fort tranquillement & dans le meilleur ordre. La chaîne s'est repliée ensuite, sans poursuite du côté de l'ennemi.

Du 10. au 12. le Prince Ferdinand renforça toutes les troupes qu'il avoit sur la rive droite de la *Dymel*, & fit plusieurs reconnoissances en avant de ses postes avancés. Le Prince Héréditaire, qui étoit parti de *Warburg* le 9, étoit le 10. au soir avec un Corps de six à sept mille hommes à *Medelbach*. Le Comte de Stainville, qui campoit à *Mederhagen*, eut ordre le 12. de faire un mouvement pour l'observer. Le 13. Mr. le Maréchal en fit faire un de son côté à toute l'Armée, qui, pour la disette des subsistances épuisées en fourage entre la *Dymel* & *Cassel*, vint camper sa droite à *Cassel* & sa gauche à la *Cascade*. La Réserve de Mr. de Mui fut placée à *Walershausen*. Mr. de Chabo à *Breitenbach* avec un Corps considérable, le Prince de Croy bordant la *Verra* & la *Fulde*, depuis *Heidemunden* jusqu'à *Spickhausen* avec plusieurs Brigades d'Infanterie & deux Divisions du Parc, l'avant-garde du Prince de Robecq à *Landeveeragen* & *Sanderhausen*. La Réserve de  
la

la droite aux ordres du Comte de Lusace vint prendre une position entre *Gottingen* & *Friedland*, la gauche en avant d'*Altenhausen*.

Le Comte de Stainville ayant marché le 12. pour couper la retraite d'un Corps d'environ cinq mille hommes qui s'étoit porté sur le *Haut-Eder*, l'a rencontré le 13. auprès de l'Abbaye de *Schaken*, l'a attaqué & poussé jusqu'à *Berlebourg*, après lui avoir pris huit pièces de canon, tous ses équipages & grand nombre de prisonniers. Ce Corps des Alliés, dont le gros est resté près de *Franckenberg*, avoit été envoyé sur la communication de l'Armée Françoisé; il avoit poussé des détachemens à *Marburg* & même jusqu'à *Butzbach*. Il a rompu quelques fours dans la première de ces Villes, & surpris dans la dernière deux Compagnies du Régiment de Rougrave, dont néanmoins, comme on l'assure, le Commandant avoit été averti de l'approche. Douze cens Chevaux des Alliés doivent avoir été pris par les François à la rencontre du 13. Les Régimens du Roi & de la Ferronaye, Dragons, & la Légion Royale s'y sont distingués.

Quant aux douze mille hommes de troupes de Wirtemberg, commandés par leur Souverain en personne, pour agir dans cette guerre, elles sont venues le 21. Août occuper un Camp tracé pour elles entre *Gotha* & *Sieblen*. On pense que cette petite Armée se joindra à celle de l'Empire.

L'Armée Suedoise en *Pomeranie* s'est enfin déterminée à entrer en campagne. Le 17. Août au point du jour, le Général *Fersen* a passé la *Trebel* avec l'avant-garde à quelque distance de *Damgarten* marchant en avant. Le Baron de *Lantings-*

*Armée Suedoise & Russe.*

Lantinshausen, qui la commande en chef, a passé la *Peene* le même jour avec le reste. Le Corps Prussien laissé à la garde de la Province & du *Brandebourg* de ce côté-là, s'est jetté à droite & à gauche, seulement pour l'observer. Les Suedois se sont d'abord présentés devant *Anclam* & *Demin*, postes peu tenables qu'ils ont occupés d'abord : le peu de Prussiens qu'il y avoit dans ces deux Villes s'en étoient retirés à leur approche. Mr. de Fersen ayant joint le 23. l'Armée après divers mouvemens, cette Armée, composée de 25. Bataillons & de 42. Escadrons, s'est mise en marche le 25. & a poussé jusqu'à *Iven*. Les Prussiens qui avoient garni des troupes le défilé de *Galenbeck*, firent diverses escarmouches jusques à la nuit du 26. au 27, & ils attaquèrent les Suedois en trois endroits différens. Ceux-ci s'y sont défendus de manière qu'aucune de ces attaques ne leur a réussi. Le vingt-sept le Lieutenant-Général d'Ehtenschwerdt s'assura après une attaque du passage de *Caveln*, & poussa jusqu'à *Dickerow* pour déloger les Prussiens de l'embouchure de l'*Ucker*. Ceux-ci s'étant avancés le 28. jusqu'au défilé de *Caveln*, le Comte de Sparre, Colonel, les attaqua, les repoussa, & les poursuivit plus d'une lieüe. Quoiqu'il eut six fossés à franchir & plusieurs ravins à passer, il leur tua une soixantaine d'hommes, leur prit un Lieutenant, vingt Hussars, un Trompette & un Dragon. L'Armée Suedoise campa le 29. entre *Boldekow* & *Zinzow*. Le 30. elle passa le défilé de *Caveln*, & le 31. elle vint camper vers *Strasbourg*. Le Général d'Ehtenschwerdt a pris poste entre *Springfeld* & *Blumenthal*, après avoir délogé les Prussiens d'*Uckermünde*, de  
*Torgelow*

*Torgelow* & de *Ferdinandshoff*. Le premier Septembre les Suedois pénétrèrent par *Gablenbeck* à *Straßbourg*. Le 3. ils attaquèrent divers postes, mais y trouvant assez de résistance, ils se retirèrent sur *Prenzlou*. Diverses escarmouches se firent le même jour avec perte de part & d'autre; les Suedois n'en occuperent pas moins *Pasewalck*. Voilà leurs opérations jusqu'au 4. Septembre que nous savons. Les Prussiens avoient alois leur Camp entre *Dauer* & *Blindow*. La Flotte combinée des Russes & des Suedois investit ce jour-là *Colberg*; & six mille hommes des premiers bloquent cette Ville de la *Pomeranie*, dont le siège doit être présentement entrepris dans les formes.

On voit ainsi la combinaison des Armées Russe & Suedoise, & l'on doit, il est tems, en apprendre bientôt de bonnes opérations. Une grande partie de la première, qu'on dit de 60 mille hommes, ayant passé l'*Oder* près de *Francfort sur-l'Oder*, le Roi de Prusse, ou du moins un Corps nombreux qu'il tenoit vers *Schweidnitz*, n'a pas crû devoir s'y maintenir, mais de s'en retirer assez précipitamment. D'ailleurs, un détachement de 18 cens hommes de la dernière, c'est-à-dire, de l'Armée Suedoise, est tombé dans le *Mecklembourg* sur 1200 Prussiens dont il en est échappé fort peu, la plupart jeunes gens & peu expérimentés, ayant été faits prisonniers de guerre. *Leypsig* est sommé. Le Général Prussien a éludé la sommation. On l'a réitérée, & voilà ce qui se présentoit à rapporter des Armées pour le Journal de ce mois. Le prochain montrera les suites de tout ce qui est entamé.

Ce qu'il y a en particularités de diverses Cours de l'Allemagne se réduit à très-peu de chose. A Vienne l'on s'est occupé pendant les mois d'Août & Septembre avec la plus grande activité, des préparatifs pour les fêtes que la Cour va donner à l'occasion du mariage du Sérénissime Archiduc Joseph, fils aîné de Leurs Majestés Impériales, avec l'Infante fille du Duc de Parme, de Plaisance & de Guastalla. Le Prince de Lichtenstein, qui s'est mis en route de Vienne pour Parme, y a déjà épousé cette Princesse par procuration. Elle est en chemin vers cette Capitale depuis le 13. Septembre. Le 30. elle a dû arriver à Luxembourg.

Le 23. Août on apporta à Vienne les dix Drapeaux enlevés aux Prussiens à l'affaire du 15. Août à Merchwitz par les Régimens de Schmetzling & de Kollowrath, & un Etendart pris par les Grenadiers de celui de l'Archiduc Joseph. Sur cette affaire & l'échec que le Corps aux ordres du Baron de Laudohn y a souffert, on voit ici copie d'une Lettre bien gracieuse que l'Impératrice-Reine a fait écrire à ce Général. La voici telle qu'elle paroît.

*Quoique le 15. de ce mois ( d'Août ) ait été une journée malheureuse pour moi, puisque l'injuste ennemi a réussi à détourner une Bataille décisive, à engager le seul Corps sous vos ordres à se frayer le chemin de Breslau, & par-là réunir ses forces divisées, & les mettre entre mon Armée & celle de Russie; cet échec ne diminue en rien le mérite éminent que vous, ainsi que tous les Généraux, Officiers & Soldats qui ont combattu sous vos ordres, ont acquis. Au contraire, je rends toute la justice due à l'exécution exacte de la partie dont vous étiez chargé,*  
aussi-

aussi bien qu'aux sages mesures que vous avez prises sur le champ, de même qu'à votre courage & à votre prudence; & vous pouvez être assuré que j'en conserverai un très-gracieux souvenir.

La bravoure héroïque de mes Généraux, de mes Officiers & de mes troupes, que vous m'avez rapportée & assurée, n'est pas moins consolante, & ne me donne pas moins de satisfaction. De si braves Guerriers méritent à bon droit les éloges les plus purs & ma bienveillance toute entière : aussi m'appliquerai-je à reconnoître leur bonne conduite dans l'occasion.

Vous pouvez faire connoître mes idées sur ce sujet à tout le Corps qui est sous vos ordres. Moyennant la bénédiction divine, je suis dans la ferme confiance que pendant cette campagne mon Armée aura encore occasion de prendre sa revanche, & de convaincre le monde que ce n'est que par le nombre, & non par le courage & la valeur, que l'ennemi a été supérieur à mes troupes le 15. de ce mois, comme pouvant compter sûrement sur votre fidélité, votre zèle & vos services &c. Signé MARIE-THERÈSE.

Mr. Borromeo, nouveau Nonce du Pape, est à Vienne depuis le 24. Août.

RATISBONNE. Une affaire qui regarde la Ville de *Francfort-sur-le-Meyn* quant aux moyes, est terminée par un *Conclusum* de la Diette, qui ordonne aux Magistrats de cette Ville une soumission entière, & les condamne, en punition de leur résistance, à payer tous les fraix qu'elle a occasionnés. Il est enjoint aux Directoires du Cercle du *Haut-Rhin*, de veiller à l'exécution du Décret,

*Des Princes &c. Octobre 1760. 237*  
Il y avoit eu au sujet de cette affaire, ain*si*  
terminée, une Commission Impériale.

### A R T I C L E III.

*Contenant ce qui s'est passé de plus consi-  
dérable en F R A N C E , depuis le  
mois dernier.*

**L** Es affaires des divers Parlemens du Royau-  
me avec la Cour, ne sont pas encore tout-à-  
fait terminées. Il y en a aucontraire de nouvel-  
les qui donnent lieu à de nouvelles remontrances.  
Cependant celui de *Rouen*, après les plus for-  
tes représentations contre l'Édit & la Déclara-  
tion du mois de Février dernier, & contre toute  
attente, les a enrégistrés le 9. Août à la plura-  
lité de 34 voix contre 32, qui vouloient per-  
sister dans leurs précédens arrêtés. Cette Com-  
pagnie a arrêté le même jour qu'il seroit fait  
au Roi de très-humbles & très-respectueuses  
Remontrances pour se justifier sur l'article de  
la Réponse de Sa Majesté du 3. que nous avons  
rapportée le mois dernier, & qui est conçu en  
ces termes : *j'aurois dû vous punir de la har-  
diessse de vos principes.* On pourra en marquer  
quelque chose un autre mois. Mais cet exem-  
ple du Parlement de *Rouen* ne paroît pas en  
avoir imposé aux autres. Celui de *Paris* a fait  
par ses Députés, pour la seconde fois, des ré-  
présentations au Roi sur l'exil des trente Mem-  
bres du Parlement de *Besançon* & sur leur rabi-  
pel; & Sa Maj. leur a répondu : *Je persiste dans  
tout ce que je vous ai répondu. Ne me parlez  
plus de cette affaire qui vous est étrangère, je*  
T suis

*je suis occupé à la finir ; mais c'est avec le Parlement de Besançon seul que je la terminerai.* Toute déceinte que soit cette réponse, la Compagnie résolut le 20. d'envoyer une troisième Députation au Roi. Il fut remarqué dans l'Assemblée que sous le Roi Henri IV. le Parlement avoit fait jusqu'à neuf représentations sur un même objet.

Le Parlement de *Dijon* a refusé d'enregistrer le troisième Vingtième, malgré la troisième Lettre de Jussion qu'il en a reçue ; ce qui est singulier.

Le premier président, le Procureur du Roi & un Trésorier du Bureau des Trésoriers de France, ont été interdits par Arrêt du Conseil ; mais le Parlement a évoqué cette affaire à son Tribunal.

Autre article contre lequel le Parlement de *Paris* s'est élevé. Les Maréchaux de France, séants à la Table de Marbre du Palais, ayant ordonné d'inscrire sur les registres de leur Secrétariat, une Ordonnance du Roi par laquelle Sa Majesté remédie aux abus qui se sont introduits dans le port des Armoiries, le Parlement a fait défenses expresses, par un Arrêt du 22. Août, d'exécuter sur le fait des Armoiries, aucune des Ordonnances non vérifiées en sa Cour. Ils en ont porté leurs raisons au Roi par une Députation, qui l'a supplié de recevoir à ce sujet ses représentations. Sa Majesté a répondu à la demande : *Vous cherchez à établir de nouveaux principes que je n'approuverai jamais. Je persiste dans mes précédentes réponses.* L'affaire paroît finie par cette dernière réponse.

On publia à *Paris* le 27. Août des Lettres Patentes en forme d'Edit, portant établissement  
d'un

*des Princes &c.* Octobre 1760. 289

Un Hôpital militaire à l'usage des Soldats des Gardes Françaises. Elles ont été données à Versailles il y a un an, savoir au mois de Septembre 1759, & cependant n'ont paru qu'à présent. La Pièce est méritoire. La voici.

*Édit pour  
l'Etablissement  
d'un  
Hôpital.*

LOUIS, &c. L'attention que Nous avons toujours donnée, ainsi que l'ont fait les Rois nos prédécesseurs, à ce qui pouvoit intéresser ceux de nos sujets qui sacrifient leurs vies pour la défense de l'Etat, a été le motif des différens établissemens militaires, dont Nous avons la satisfaction de reconnoître de plus en plus l'utilité. Animés des mêmes vûes, Nous avons cru devoir écouter favorablement la proposition qui Nous a été faite par notre treshier & bien aimé Cousin le Maréchal Duc de Biron, Colonel du Régiment de nos Gardes-Françaises, d'établir en notre bonne Ville de Paris, lieu de la résidence ordinaire dudit Régiment, un Hôpital particulier à l'usage des Soldats malades de ce Régiment & d'affecter aux dépenses nécessaires pour son établissement & son entretien, le produit de la vente des Enseignes à Drapeaux du même Régiment. Nous nous sommes déterminés d'autant plus volontiers à agréer cette proposition que Nous trouvons dans cet établissement le double avantage de diminuer la charge des Hôpitaux de notre dite Ville de Paris, & de procurer aux Soldats malades du Régiment de nos Gardes Françaises des soins & des secours qu'ils ne pourroient trouver dans les autres Hôpitaux, à cause du nombre considérable de malades dont ces Hôpitaux sont surchargés, & que les fraix de cet établissement ne seront point à charge au Corps dudit Régiment, & n'occasionneront aucune augmentation dans nos dépenses. A ces causes & autres à ce Nous mouvans, de l'avis de notre Conseil, de notre grace spéciale, & de notre certaine science, pleine puissance & autorité royale, Nous avons, par ces présentes signées de notre main, statué & ordonné, statuons & ordonnons, voulons & Nous plaît ce qui suit.

ARTICLE I. Il sera établi incessamment, en notre bonne Ville de Paris, dans l'endroit qui sera par

Nous déterminé, un Hôpital militaire, à l'usage des Soldats malades du Régiment de nos Gardes Françoises, lequel Hôpital sera qualifié d'*Hôpital Militaire des Gardes-Françoises*.

II. L'établissement & entretien dudit Hôpital sera fait avec les sommes provenuës des ventes des Enseignes à Drapeaux dudit Régiment, mises en dépôt par nos ordres, & avec le produit des ventes qui s'en feront à l'avenir, lequel produit nous y avons spécialement affecté, jusques à concurrence de la somme qui sera par Nous fixée, lors du compte qui Nous sera rendu par le Colonel dudit Régiment, de l'état dudit établissement, surquoi Nous réservons de lui donner directement nos ordres particuliers, ainsi que sur tout ce qui concerne ledit Hôpital.

III. Ledit Hôpital sera régi en chef par le Colonel dudit Régiment de nos Gardes-Françoises, & administré sous ses ordres par le Lieutenant-Colonel & le Major du Régiment, lesquels en leursdites qualités seront toujours Administrateurs, & seront chargés du détail de l'administration, conjointement avec tels autres Officiers du Régiment que le Colonel choisira & nommera successivement pour le tems qu'il jugera convenable & utile au bien dudit Hôpital.

IV. Pourront lesdits Administrateurs en chef & particuliers acquérir les maisons & emplacements, fonds & rentes nécessaires pour l'établissement & l'entretien dudit Hôpital, sous telles charges, clauses & conditions qu'ils aviseront bon être, passer & consentir à ce sujet tous contrats & autres actes nécessaires, à l'effet dequoi Nous leur accordons par ces Présentes toute autorisation nécessaire, dérogeant à cet égard à notre Edit du mois d'Août 1749, concernant les acquisitions des gens de main morte.

V. Avons amorti & amortissons par ces présentes Lettres les maisons, emplacements, ou héritages qui pourront être acquis pour ledit Hôpital, sans que pour raison de ce on soit tenu de Nous payer aucun droit d'amortissement, ni même aucune indemnité, lots & ventes, quintes & requintes, rachats ni relief pour ce qui se trouvera mouvant de Nous, & en

venfiv de notre domaine, nonobftant toutes aliénations & engagemens, fans auffi payer francs-fiefs, & nouveaux acquets, ban ou arrière-ban, taxes ni autres droits quelconques qui Nous font ou pourront être dûs, dont Nous déchargeons ledit Hôpital, & en tant que befoin eft ou feroit, lui en avons, dès-à préfent comme pour lors, fait & faisons don, quoique le tout ne foit particulièrement exprimé ni encore échu, nonobftant routes loix & ordonnances à ce contraires, auxquelles pour ce regard avons déroge & dérogeons; à la charge toutefois d'indemnifier les Seigneurs particuliers, de qui les héritages ainfi acquis feront mouvans & relevans de ce qui leur fera ou pourra être dû pour raifon dudit amortiffement. Déclarons pareillement ledit Hôpital exempt de tout droit de guet, garde & fortifications; & généralement de toutes contributions publiques & particulières, telles qu'elles puiffent être, quoiqu'auffi non exprimées par ces préfentes Lettres, pour de toutes lefdites exemptions jouir par ledit Hôpital entièrement & fans réferve.

VI. Le Colonel du Régiment de nos Gardes-Françoifes fera feul, en fadite qualité d'Administrateur en chef dudit Hopital, tels réglemens qu'il croira convenablès pour fa bonne régie & adminiftration; lefquels réglemens il pourra auffi changer à fa feule volonté quand il le croira utile pour le bien dudit Hôpital; pourra auffi commettre & deftituer à fa volonté les Aumôniers ou Chapelains, Médecins, Chirurgiens, Apoticaire, Tréforier ou Receveur, Officiers & Domestiques qu'il jugera néceffaires pour la deferte dudit Hôpital, duquel Hôpital, comme fondateur, Nous voulons auffi être le protecteur & confervateur immédiat, fans qu'il dépende d'aucun de nos Officiers, & foit fujet à la vifite & jurifdiction de notre Grand-Aumônier ni autres. Si donnons en mandement à nos amés & féaux Confeillers les gens tenant notre Cour de Parlement & Chambre des Comptes à Paris, Présidens, Tréforiers de France & Généraux de nos Finances audit lieu, & autres nos Officiers & Jufticiers qu'il appartiendra, que ces préfentes Lettres ils ayent à faire régiftrer, & le contenu en icelles jouir & ufer notredit Régiment des Gardes, pleinement,

paiblement & perpétuellement, cessant & faisant cesser tous troubles & empêchemens, nonobstant toutes choses à ce contraires. Car tel est notre plaisir; & afin que ce soit chose ferme & stable à toujours, Nous y avons fait mettre notre scel. Donné à Versailles au mois de Septembre l'an de grace 1759, & de notre regne le quarante-cinquième, Signé, LOUIS. Et plus bas : par le Roi, PHELYPEAUX. Visa, LOUIS. Et scellées du grand sceau de cite verte, en lacs de soie rouge & verte.

*Registrées, ce requérant le Procureur-Général du Roi, pour être exécutées selon leur forme & teneur, à la charge néanmoins que les Contrats d'emploi en acquisition de ventes ou héritages qui seront faits en conséquence de la permission accordée par l'Article IV. ensemble les Réglemens qui seront faits pour la régie & administration dudit Hôpital en exécution de l'Article VI. d'édites Lettres Patentes, seront rapportés en la Cour, pour y être homologués, si faire se doit, suivant & ainsi qu'il est porté en l'Arrêt de ce jour. A Paris en Parlement le 18. Août 1760.*

Après bien des expériences faites par le Sr. Keyser, & toutes heureuses, le Maréchal Duc de Biron, Colonel de ce Régiment des Gardes Françaises, s'est déterminé à confier le soin de l'Hôpital, dont il est question, à cet habile Chirurgien. Envain on a tenté de décrier ses dragées antivénéériennes : l'efficacité de ce remède a été reconnuë & même démontrée.

De cette force maritime des Anglois, de ces 414 Vaisseaux de Ligne, de ce nombre de Frégates, & d'autres Bâtimens moindres qu'ils ont armés en si grande quantité, avec une dépense énorme, avec tant de menaces contre les Côtes de France, qu'en est-il résulté jusqu'à présent? Quel fruit en ont-ils retiré soit en Europe, soit en Amérique, soit dans l'Inde? Leurs Papiers publics se taisent maintenant sur la destination de ce terrible appareil de mer. Les avenues

*Affaire de  
Marine.*

nuës du Royaume garnies de toutes parts, pour s'opposer à leurs descentes, les Ports bien pourvûs les retienent dans l'exécution de leurs projets; & il ne faut qu'un peu de troupes en Bretagne & en Normandie pour les faire craindre eux-mêmes & chez eux, des visites desagréables. Enfin l'on ne voit jusqu'à ce jour que de leurs croisières dans les deux Mers; nul effet ne s'ensuit, & rien ne paroît de plus qu'ils n'ont fait depuis long-tems en Amérique. *Que seroit-ce donc, ainsi que l'avoient leurs nouvelles, si les François avoient contre nous, les armemens de mer que nous avons contre eux. Que penser à présent de la Grande-Bretagne? A peine pouvons nous, dans ces momens, leur arracher un Bâtiment de navigation sans la plus grande résistance, même sans perte de notre part.* Cependant une petite Escadre Angloise de deux Vaisseaux de Ligne & de trois Frégates s'étant présentée devant l'Isle de Grouais le 28. Juillet, le Lord Hervey qui la commande, a envoyé un Officier sommer le Château de Ste. Croix de se rendre, avec les menaces les plus vives. Le Commandant de cette Isle & du Château ayant répondu qu'il étoit très-résolu de se défendre, les Anglois ont fait avancer dix-huit Bâtimens de transport escortés de deux Frégates, qui sont entrés le lendemain matin dans la rade. Mais voyant que les François se dispoient à les bien recevoir, ils se sont retirés sans tenter aucune attaque. Les Vaisseaux de guerre ont tiré sur le Fort pendant quelques jours; on leur a répondu, & on leur a tué quelques hommes dans une Chaloupe. Quatre Vaisseaux de guerre Anglois croisent depuis long-

tems.

tems devant la Rochelle; mais on y est dans la plus grande tranquillité.

On est très-satisfait au Bureau de la Guerre des manœuvres du Maréchal Duc de Broglie, qui par ses positions a contraint le Prince Ferdinand de Brunswick de décamper, après l'avoir empêché de tirer aucun fruit de l'avantage de *Warburg*, dont nous avons parlé dans notre Journal du mois passé. Du reste l'on croit généralement que la campagne se passera toute entière en Allemagne à s'observer, & que le Maréchal-Duc ne fait fortifier son Camp dans la *Hesse* que pour ne pas tenir l'Armée à l'air pendant l'arrière-saison, comme on a fait l'année dernière.

Le Roi a conclu avec le Roi de Sardaigne un Traité portant une fixation exacte, générale & définitive des limites qui doivent désormais séparer leurs Etats, depuis la sortie du *Rhone* des Terres de la République de Geneve jusqu'à l'embouchure du *Var*. Par ce Traité la Ville de *Chezery*, située en deçà du *Rhone*, ainsi que ses appartenances depuis le Pont de *Grezin* jusques aux confins de la Franche-Comté, sont cédées à la France; & en échange une partie de la Vallée de *Seffel*, & divers Territoires situés au-delà du *Rhone*, sont réunis à la Savoye. La Provence acquiert par cette fixation quelques Territoires; & quelques autres, ci-devant de la domination Françoisse, sont cédés au Roi de Sardaigne. D'ailleurs pour cimenter de plus en plus l'union & la correspondance que les deux Rois désirent voir regner entre leurs sujets respectifs, ils renoncent pour l'avenir au droit d'aubaine & à tous autres qui pourroient être contraires à la liberté des successions & dispositions réciproques,

Traité  
avec le Roi  
de Sardaigne.

*des Princes &c.* Octobre 1760. 295

proques, pour tous les Etats des deux Puissances, y compris les Duchés de *Lorraine* & de *Bar*. Par le même Traité la Noblesse des Provinces de *Bresse*, de *Bugey*, de *Valromey* & de *Gex*, est conservée dans ses exemptions, relativement aux biens qu'elle possède en *Savoie* dès l'année 1738, & les mêmes privilèges sont assurés à la Noblesse de *Savoie* pour les biens qu'elle possède dans les Provinces susdites dès la même date. La même réciprocité d'exemptions aura lieu à l'égard de la Noblesse des Terres qui viennent d'être échangées, & pour les biens qu'elle possède en franchise à la date de ce Traité. Cette réciprocité d'exemptions n'aura lieu néanmoins à l'égard de la Noblesse du *Dauphiné* & de *Savoie*, qu'en faveur de ceux qui feront preuve de Noblesse & de possession successive dès le commencement de l'année 1600. Il est stipulé par un autre article que les hypothèques établies dans un des deux Etats auroit lieu dans l'autre, & que les Cours supérieures déféreront de part & d'autre aux réquisitoires qui leur seront adressés. Ce Traité a été conclu & signé à *Turin* le 24. Mars de cette année, & ratifié par Sa Maj. Très Chrétienne le 10. Juillet dernier.

Le Roi de Pologne Duc de *Lorraine* & de *Bar*, dont la santé & la force se soutiennent, quoiqu'âgé de 83 ans, est de nouveau venu faire un voyage de sa résidence de *Lunéville* à *Versailles*. Sa Majesté y arriva le 19. Août, & s'y est arrêtée jusqu'au 3. de Septembre, qu'après avoir embrassé toute la Famille Royale, dans laquelle elle voit si heureusement sa troisième génération, elle est répartie & retournée à *Lunéville*. Elle a eu la consolation de voir le

Duc

Duc de Bourgogne, son arrière petit-fils, autant que rétabli entièrement de sa longue & pénible maladie.

Mr. de Rouillé, Ministre d'Etat, ayant supplié le Roi de recevoir sa démission de la Charge de Grand-Maître & Sur-Intendant Général des Couriers, Postes & Relais de France, Sa Majesté a réuni cette Charge importante à celle de Ministre & Secrétaire d'Etat au Département des affaires étrangères.

Le Roi a nommé à l'Evêché de *Metz* Mr. de Montmorenci-Laval Evêque de Condom, & conféré l'Evêché de *Condom* à l'Abbé de Lomenie de Brienne, Grand Vicaire de Rouen.

Le Régiment de Royal-Baviere, vacant par la mort du Comte de Helffenberg, est donné au Comte de Lôwenhaupt, qui en étoit Colonel avant l'incorporation du Régiment de Madame la Dauphine. Celui de Planta, Suisse, aussi vacant par la mort du Lieutenant-Général de ce nom, est conféré à Mr. Darbonnier de Dizi.

Le 9. Septembre Mr. Pamphili, nouveau Nonce du Pape, a eu ses premières audiences du Roi, de la Reine & de toute la Famille Royale.

ARTICLE IV.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ANGLETERRE, en HOLLANDE, & aux PAYS-BAS, depuis le mois dernier.*

**A**NGLETERRÉ. L'assemblée du Parlement fixée au 13. Septembre par une seconde prorogation, est renvoyée par une troisième au 13. Novembre. L'incertitude où l'on est sur la durée de la guerre occasionne cette nouvelle prorogation : & comme les subsides, ou plutôt leur assignation, sont l'objet unique pour lequel l'assemblée du Parlement aura lieu, il est visible qu'on la remet au tems où l'on aura quelque chose de précis à régler sur leur force. Cependant le subside pour l'année prochaine, au cas de continuation de la guerre, a été proposé par des Capitalistes à 4 pour cent d'intérêt, & le remboursement à faire dans le terme de 24 ans. Ils ont de plus demandé à titre de douceur une rente de trois quarts d'un pour cent en faveur des souscrivans. Le Gouvernement n'a pas encore fait l'acceptation de cette offre. Il fera seulement délibéré sur ce qu'elle contient : un emprunt d'un million de livres de sterlings, est établi en attendant pour payer le restant des exigences de cette présente année.

Les Conseils sont plus fréquens qu'à l'ordinaire à la Cour, de même que les conférences entre les Ministres du Roi. On en infère qu'il y est véritablement question d'ouvertures faites  
« depuis

depuis peu par des Puissances neutres pour le rétablissement de la paix générale, mais nonobstant cette apparence, qui n'est pas sans quelque fondement, le Gouvernement ne laisse pas de s'occuper des moyens de pousser vigoureusement la guerre. Deux nouveaux transports de troupes ont été embarqués & sont partis pour l'Allemagne avec de l'artillerie & des munitions de guerre & de bouche. On les compte actuellement arrivés à l'Armée du Prince Ferdinand de Brunswick, où ils rempliront le vuï le qui s'y trouve fait par les pertes qu'on y souffre de tems en tems. La Marine, quoiqu'on n'en retire presque aucun fruit, s'augmente de plus en plus. Les levées pour équiper une douzaine de Vaisseaux neufs que l'on construit encore malgré le grand nombre qui est sur pied, & pour remplacer ce qui manque à ceux-ci, se font & se continuent sans relâche, ainsi que la levée des recrues pour les anciens & nouveaux Régimens au-dedans & au-dehors du Royaume. En un mot l'on prend les mêmes arrangemens que si l'on étoit assuré que la guerre dût encore durer pendant tout le cours de l'année prochaine. En ceci néanmoins l'on fait une remarque, qui est que plusieurs Bâtimens Anglois chargés de tabac & autres marchandises pour les Ports de France, ont obtenu des Pass-ports ; mais, dit-on là-dessus, il falloit bien donner cette voye de débit pour la prodigieuse quantité des productions de l'Amérique qui est dans les magasins : L'interdiction qu'en feroit la Cour de Versailles seroit une hostilité bien capable de nous faire voir combien peu il nous seroit avantageux d'être les maîtres en Amérique.

On n'y est cependant pas les maîtres autans  
qu'on

qu'on le publie. On n'y fait nul progrès depuis bien du tems. On en veut toujours à la *Martinique*; on la menace & on ne l'attaque point. Mais on vient de donner au public quelque chose pour le mettre dans une certaine espérance sur cet objet. On lui annonce, que le *Chevalier Douglas* avec dix *Vaisseaux de Ligne* & quelques *Frégates* a tellement bloqué la *Martinique*, qu'aucun *Vaisseau* ne peut plus ni entrer dans les *Ports* de cette *Ile*, ni en sortir. Fait qui seroit d'autant plus étonnant, que pour l'exécuter *Mr. Douglas* auroit dû faire l'enceinte de l'*Ile*, & cela avec un si petit nombre de *Vaisseaux*, le *Fort de St. Pierre* & le *Fort Royal*, les deux principaux *Havres*, étant entièrement opposés l'un à l'autre & séparés par tout le diamètre de l'*Ile*.

Pour *Quebec*, le *Gouvernement* appréhendant que la *Garnison* n'en soit trop affoiblie par le *Corps* de troupes dont le *Général Murray* a fait un détachement pour joindre le *Général Amherst* qui commande les troupes du *Roi* en *Amérique*, & qui en veut à *Montréal*, a ordonné au *Régiment* des *Volontaires Gallois* de s'y rendre, afin que par-là il y ait toujours 5000 hommes dans cette *Capitale* du *Canada*. Car *Mr. Amherst*, suivant des *Lettres* qu'on en a reçûes, se rendit le 28. *Juin* dernier sur le *Lac Ontario* avec la première *Colonne* de ses troupes : il y prit alors la résolution, pour éviter les inconvéniens perpétuels des *Lacs* & de leurs sauts, de faire marcher son *Armée* par les détours vers *Montréal* : Route à la vérité la plus longue, mais prise pour faciliter la jonction des forces du *Général Amherst* avec celles du *Général Murray*. C'est ce dernier qui, à la tête de  
la

la plus forte partie de la garnison de *Québec*, d'un renfort de troupes Européennes, d'un Corps nombreux de Soldats de la *Nouvelle-Yorck* & d'une artillerie bien montée, doit fondre sur *Montréal* dès qu'il sera uni avec Mr. Amherst. Mr. le Chevalier de Levi, suivi de 4500 Soldats François bien disciplinés, & de 6000 Canadiens ou Sauvages, doit être en marche, comme on l'assure, pour aller couper le passage au Général Amherst, & par conséquent faire échoüer ou du moins retarder la prise de *Montréal*; d'où l'on pourroit bien apprendre l'événement d'un combat qui, s'il étoit malheureux, dérangeroit beaucoup les affaires dans ce pays.

Quant à la *Guadaloupe*, soumise aux armes Britanniques, bon nombre de Vaisseaux chargés de troupes & de munitions pour cette Isle des *Antilles*, sont partis de *Plymouth* le 8. Septembre pour s'y rendre, sous l'escorte du *Cul-loden*, Vaisseau du Roi. On veut y avoir constamment au moins 2600 hommes, « parce  
 » que ( comme le donnent au public les Im-  
 » primés de Londres ) notre Gouvernement est  
 » revenu de son erreur sur le sol de la *Guada-*  
 » *loupe* : il est convaincu actuellement que cette  
 » possession, autrefois si peu estimée des An-  
 » glois, a mis d'abord le commerce du sucre  
 » en France à l'égal du nôtre, & enfin l'y a  
 » rendu supérieur. Effectivement ( portent les  
 » mêmes Imprimés ) avant l'année 1715 l'An-  
 » glettre seule fournissoit le sucre à l'Europe  
 » entière. Depuis 1715 jusqu'en 1719 notre  
 » exportation montoit, année commune, à  
 » 18580 tonneaux : mais depuis cette époque  
 » jusqu'en 1722 elle fut réduite à la moitié ou  
 » environ. La diminution a été successive. Elle  
 » étoit

Étoit telle en 1739 qu'à peine alors portoit-on au-dehors 4078 tonneaux. Enfin les années suivantes notre commerce de sucre a été presque anéanti. N'en doutons point ( pour-  
suit on ) c'est aux sucres de la *Guadaloupe* que nous devons ce déchet des nôtres. La France qui, du tems de la paix d'*Utrecht*, ne faisoit pas la moindre exportation, transmettoit en 1740 quatrevingts mille tonneaux de sucre aux Étrangers & suffisoit à sa propre consommation; elle retiroit de ce commerce plus d'un million de livres sterlings; elle y employoit en charge, & uniquement pour le transport de l'Amérique en Europe, plus de 40000 tonneaux, & y occupoit au moins quatre à cinq mille Mariniers. Cette possession est donc préférable à celle du Canada, qui, à l'exception des peaux & des fourrures, ne produit presque aucune commodité à la vie, & dont le revenu, même dans les plus florissantes années, ne passe pas 140000 livres de France. Aussi ( dit-on ) notre Ministère est-il dans le ferme dessein de ne pas s'en désister à la Paix. Il va s'assurer des Isles neutres des Caraïbes, de l'Isle de *St. Vincent*, de la *Dominique*, de *Stc. Lucie*, de *Tabago*, &c. »

Voilà comme on raisonne en Angleterre & voilà comme on y apprécie les événemens; & en tout ceci il paroît qu'il y a une espèce de fondement juste, quand ce ne seroit que pour donner des noms de conquêtes à ces acquisitions dans le futur Traité de paix. On y comptera sûrement ce que garderont les Anglois, & peut-être n'y pesera-t-on point ce que l'on rendra aux François. Au reste, le commerce se fait

fait assez bien dans l'Amérique pour l'Europe. Le *Dreadnought*, Vaisseau du Roi, est entré le 28. Août aux *Dunes* avec 64 Navires marchands de la *Jamaïque* : il a envoyé dans sa route vingt autres Bâtimens, dont les uns se sont tenus à différens Ports d'Irlande, & les autres à *Portsmouth*, à *Plymouth*, à *Bristol*, à *Liverpool*, &c.

L'Amiral Hardy qui doit commander en second la Flotte de l'Amiral Hawke sur la Côte de France, est parti pour cette destination. L'Amiral Hawke, comme on l'a déjà dit, est allé y relever l'Amiral Boscawen. Celui-ci est revenu dans les Ports Britanniques; l'autre est allé prendre le commandement de son Escadre qu'il renforce de plusieurs Vaisseaux de guerre. Attendons ainsi les prochaines opérations de Mr. Hawke.

Un Vaisseau venu de la *Caroline-Méridionale* a apporté au Gouvernement des nouvelles peu agréables. Le Colonel Montgommery doit y avoir été battu & défait par les Indiens Chiroquois; mais suivant des Lettres postérieures de ce pays, l'affaire n'a pas été si mauvaise. Elles portent que Mr. de Montgommery, à la tête du Corps de troupes qui est à ses ordres, a bien été surpris & environné au milieu du Pays des Chiroquois, par cette Tribu rassemblée le 1. Juillet; qu'il s'est battu avec la plus grande bravoure, & qu'il a obligé les Chiroquois à la retraite; qu'à la vérité cette retraite s'est faite avec supériorité, mais que le Colonel n'a pas laissé de perdre dans l'action beaucoup de braves gens.

Il est question à la Cour d'un nouveau Traité avec les Hollandois. Celui de 1674 doit y servir de

de base. Ce Traité, s'il a lieu, sera de nature à prévenir désormais les sujets de contestations entre les deux Nations relativement au Commerce de contrebande. Il paroîtroit du moins nécessaire, puisque l'on ne termine pas au goût des Hollandois les difficultés auxquelles on travaille depuis si long-tems, supposé qu'on y travaille sérieusement : Car depuis peu quatre Bâtimens Hollandois sont détenus dans l'Isle de *Man*, sur ce qu'on a représenté au Gouverneur de cette Isle, que ces Bâtimens y faisoient un commerce illicite, en procurant dans cette Isle des vivres & des provisions qu'ils fournissoient ensuite aux Armateurs François, qui croisent sur les Côtes des trois Royaumes. Mais il y a bien de la différence à la situation présente des deux Etats à celle où en étoient les affaires lors de la conclusion du Traité de 1674.

## H O L L A N D E.

Des délibérations des Etats de Hollande & de Westfrise, auxquelles on a fait beaucoup d'attention dans le courant du mois d'Août, ont roulé sur un différend arrivé aux *Indes Orientales* avec les Anglois. Ceux-ci ont dû en venir aux mains en défense contre les Hollandois pour y soutenir un droit dans la rivière de *Bengale* que les derniers comptoient d'avoir en propre. Le Général *Yorck*, Ministre de *Londres* à *La Haye*, a présenté à ce sujet un Mémoire aux Etats-Généraux qui porte en substance « Que « Leurs Hautes Puissances seront déjà infor- « mées d'un événement aussi surprenant qu'ir- « régulier, par la conduite qu'ont tenuë les « Hollandois depuis bien du tems aux Indes- «

V                      Orien- «

tales, & en dernier lieu dans la rivière de  
 Bengale, malgré les égards que les sujets de  
 Sa Majesté Britannique avoient eus en toutes  
 occasions pour eux : Que Leurs Hautes Puif-  
 sances étoient déjà surprises par la lecture de  
 ce Mémoire d'un événement aussi inattendu  
 qu'il est extraordinaire; mais qu'elles le se-  
 roient bien davantage à celle de la Pièce y  
 annexée, où l'irrégularité de la conduite des  
 Hollandois, dans le tems qu'ils jouïssoiene  
 des douceurs de la paix, étoit rapportée de  
 point en point avec la plus scrupuleuse vé-  
 rité; dans le tems qu'ils retiroient tous les  
 avantages du Commerce, & enfin dans le  
 tems où Sa Majesté par considération pour  
 L. H. P. évitoit soigneusement de détour-  
 ner tout ce qui pouvoit porter le moindre  
 ombrage à la République : Que Sa Maj. Bri-  
 tannique avoit été frappée en apprenant les  
 procédés inouïs des Hollandois dans l'Inde  
 & leurs desseins pernicieux, pour y détruire  
 les établissemens de ses sujets; à quoi ils au-  
 roient parfaitement réüissi si les armes victo-  
 rieuses de Sa Maj. ne les avoient mis à la rai-  
 son, quoique trois seuls de ses Vaisseaux se  
 soient vûs contraints de combattre contre  
 sept, & obligé ceux-ci d'entrer en accom-  
 modement : Que Sa Maj. vouloit bien croire  
 que L. H. P. n'avoient donné aucun ordre  
 pour en venir à une telle extrémité, ni que  
 les Directeurs de la Compagnie Hollandoise  
 y eussent aucune part; mais que lui Colonel  
 Yoçke avoit orde de demander au nom &  
 de la du Roi son Maître, une satisfaction  
 éclatante : Que tous ceux qui seroient re-  
 connus coupables d'un tel forfait, qui ne  
 s'endoit

*des Princes* *Ge.* Octobre 1760. 309

rendoit qu'à la destruction des établissemens de Sa Majesté, fussent punis exemplairement, & que L. H. P. donnassent en outre des ordres, pour que les engagements qui avoient été contractés le lendemain de cette action entre les Directeurs des deux Compagnies respectives, fussent remplis selon leur teneur & selon lesquels les Officiers de Sa Majesté avoient relâché les Vaisseaux Hollandois sur leur parole d'honneur, après être convenus de leur tort, & qu'ils étoient les seuls agresseurs de ce qui venoit de se passer. »

Les Etats Généraux n'ont point tardé à faire remettre au Ministre Britannique leur réponse à ce Mémoire : il porte en substance « que les Etats Généraux n'ont eu jusques ici aucune connoissance de tout ce qui est allégué à la charge de leurs sujets ; qu'elles prient Sa Maj. Britannique de vouloir bien suspendre son jugement jusqu'à ce qu'elle soit informée au juste de ce qui peut avoir occasionné ces contestations, & que Sa Maj. aura lieu d'être satisfaite de la punition exemplaire qui sera faite envers ceux qui seront reconnus pour avoir trempé dans cette affaire. »

Cette réponse est conforme aux dispositions de la Cour de *Londres*, & le Directeur de *Batavia* à qui l'on attribue l'affaire arrivée, en sera naturellement & personnellement pour la réparation de tout ce qu'elle a eu de fâcheux. Pour les Vaisseaux Hollandois qui y ont souffert, la chose sera pour son compte, outre une amende.

Mr. de Cauderbach, Ministre du Roi de Pologne Electeur de Saxe, vient aussi de remettre par ordre de sa Cour, un Mémoire aux Etats Généraux, contenant des plaintes contre les

procédés des Prussiens dans l'Electorat de Saxe.  
 Ce Mémoire a été rendu public, à l'exception  
 d'un passage, où il est dit, « qu'il paroît  
 » qu'on n'avoit jamais témoigné la moindre  
 » sensibilité ni impression dans cette Républi-  
 » que à tous les maux que la Saxe infortunée  
 » a soufferts jusques ici; que loin de-là, quan-  
 » tité de personnes se faisoient un plaisir d'exa-  
 » gérer tout ce qui étoit avantageux aux enne-  
 » mis du Roi son Maître, & même que les  
 » Gazettes de ce pays pouffoient l'impartialité  
 » à un point très-peu loüable. »

La chose est véritable : car que ne voit-on  
 pas tous les jours sur ce point dans les imprimés  
 Hollandois ?

## A R T I C L E V.

*Contenant ce qui s'est passé de plus consi-  
 dérable en ESPAGNE, en POR-  
 TUGAL & en ITALIE, depuis  
 le mois dernier.*

**E**SPAGNE. L'armement des Escadres & leur emploi occupent toujours les spéculatifs, & ils n'y pénètrent rien, non plus que dans la disposition des troupes de terre. On a vû un tems croiser devant *Alger* une Escadre sortie de *Carthagene* : elle y a même été renforcée par trois Vaisseaux de *Cadix*. On s'attendoit qu'elle opéreroit quelque chose dans cette station contre les Algériens, dont on avoit lieu d'être mécontent pour des insultes faites par ces Infidèles au Pavillon Espagnol; mais il n'en est rien, peut-être sur une demande d'excuse

d'excuse dont on n'a nul avis dans le public. Cette Escadre rentre actuellement dans les Ports de la Monarchie. Mais toutes les Milices de la Province de *Galice*, & particulièrement celles d'*Orenze* & de *Tuy* sur le *Minho* \* ont reçu l'ordre de se tenir prêtes à joindre au premier moment 12000 hommes de troupes réglés qui s'approchent de cette Province. Ces 12000 hommes sont tirés de diverses Places maritimes & de *Zamora* sur le *Duero* au Royaume de *Leon*. Le Marquis de *Castellar*, Capitaine Général d'Espagne les commande en personne. Les Milices & ce Corps de troupes réglées formeront une Armée de 28 mille hommes. C'est là une disposition de la Cour toute inattendue. Des troubles qui regnent toujours dans le Portugal peuvent l'avoir occasionnée, d'autant que le commerce avec le Portugal est totalement interdit, même sous peine de mort, à tous les sujets de la Monarchie d'Espagne. De plus l'ordre est donné à la *Corogne* & au *Ferrol* d'y appareiller dix Vaisseaux de Ligne & des Brulots. Cette Escadre sera commandée par le Comte de la *Vega-Florida*, Lieutenant-Général de la Marine. Peut-être paroîtra-t-elle en son tems sur les Côtés de Portugal. Il n'y a d'ailleurs aucune nouvelle à donner de la Cour sur les affaires politiques de l'Europe. Son occupation est de conserver toujours la paix en Italie, & de faire fleurir le commerce dans le Royaume. Conséquemment, le Roi voulant donner au commerce des grains la liberté convenable pour y faire regner l'abondance, a déchargé cette

V 3 denrée

\* Cette rivière sépare la Galice des Etats des Portugal.

denrée de tous droits à son entrée dans les Ports. Sa Majesté a donné aussi une Déclaration concernant l'article VIII. du Concordat passé en 1737, entre-Elle & le St. Siège. Les dispositions de cet article y sont confirmées; & tous les biens acquis depuis cette année par le Clergé du Royaume seront sujets aux mêmes taxes que ceux des autres sujets du Roi.

Toutes les terres d'Espagne ont été arpentées. Cet ouvrage est fini & l'évaluation faite de ces terres. C'est à dessein de les taxer proportionnellement à leur produit. Ceux qui n'auront pas des biens en terres, payeront une capitation; & ces impôts, joints à ceux de la Ferme du Tabac, seront les seuls de l'Etat. Mais il y a peu d'apparence que cet arrangement puisse subsister long-tems; les terres étant mal cultivées, elles pourront bien l'être par-là encore moins dans la suite; & ceux qui ont de l'argent le placeront dans le commerce ou à rente. De quoi donc tirer les revenus nécessaires au soutien de l'Etat? à moins qu'on ne les fixe sur les richesses de l'Amérique. Il en arrive à la vérité de tems à autre des Vaisseaux bien chargés; de ce nombre est le *Trident* & le *Rusé*, Vaisseaux du Roi, partis le premier Juillet de la *Havane* & arrivés le 25. Août à *Cadix*. Ils avoient à bord pour le compte de l'Etat, un million six cens sept mille six cens quinze piastres en lingots d'or & d'argent, 400 planches de cuivre, 834 furons de tabac, 50 furons de cacao, 600 caisses de sucre, &c. Et pour le compte des Particuliers, trois millions cent dix-huit mille six cens quarante-six piastres en or & en argent, 500 cuirs en poils, 132 furons d'indigo, & 828 de cochenille. Ces Vaisseaux avoient,

*des Princes &c.* Octobre 1760. 309

avoient, outre ces richesses, une cassette remplie de pièces d'or & d'argent, dont la Frégate *El punto fixo* s'étoit chargée à Carthagene des Indes, & qu'elle leur avoit remise à la *Havane* pour le Roi; ils portoient de plus un million sept cens trente-sept quatre cens seize piastras en argent, en pistoles, en bijoux d'or pour les Négocians Espagnols; dont cette même Frégate avoit augmenté leur cargaison.

Don Blas de Lezo Pacheco, Introduceur des Ambassadeurs, a obtenu le titre de *Castille* avec le Marquisat d'*Oviedo* pour lui, ses héritiers & successeurs, en considération de l'ancienneté de sa famille, des services de ses ancêtres, & surtout de la bravoure de l'Amiral Don Blas de Lezo son père, qui, après avoir défendu deux fois la Ville & le Port de Carthagene des Indes contre les forces nombreuses des Anglois aux ordres de l'Amiral Vernon, a terminé dans cette place quarante années de travaux au service de la Couronne.

Mr. Wall va, dit-on, être créé Viceroi de Navarre, & le Marquis de Viladamas succédera dans la Charge de Grand Maître de la Maison du Roi au Duc d'Albe qui se retire de la Cour, à cause de ses infirmités & de son grand âge. Quant au Marquis della Ensenada, il jouit, depuis son retour à *Madrid*, de la plus haute considération à la Cour & à la Ville. On fait honneur à sa sage économie dans son précédent Ministère, de la facilité que trouve le Roi de diminuer les impôts & de remettre aux Provinces la plûpart de leurs arrérages. On ne doute pas qu'il ne reprenne bientôt dans les Conseils du Roi la place qu'il y a eue auparavant.

*Portugal,*

## P O R T U G A L.

Jusqu'à présent on ne peut encore rien démêler au trouble qui agite toute la Cour : on n'y peut du moins voir qu'à demi. Les Lettres de *Lisbonne* font un tableau du Portugal comme si tout y étoit dans la plus grande confusion. Cependant le Roi & toute la Famille Royale ne laissent pas que de prendre dans ces circonstances, les divertissemens de la saison. Parties de chasse, combats de taureaux se présentent comme régulièrement. La clémence du Roi qui a fait trainer le jugement définitif des complices de la première conjuration, a porté leurs auteurs à semer des doutes sur la réalité de l'attentat. De-là, sans doute, les parens & les amis des premiers criminels se sont excités à la vengeance & formé une seconde conspiration, comme on l'assure, plus terrible que la première. Conspiration découverte, d'où les exils, les emprisonnemens se sont ensuivis & continuënt. Ils se sont même étendus jusques sur les personnes des frères naturels du Roi Don Antonio & Don Joseph. Ces Princes ayant été enlevés le 21. Juillet de leurs Palais, on les a conduits sous bonne escorte dans le Couvent du *Bosaco*, Solitude des Carmes déchaussés, à quelque distance de *Coimbre*. On les a mis en un Hermitage dans les jardins de ce Couvent sans pouvoir se voir l'un l'autre. On a même entouré cet Hermitage par un enclos de muraille. Ils n'y ont aucune communication qu'avec deux Laïcs nommés pour les servir en-dedans, & quant à ce qu'ils avoient dans leurs Palais, les chevaux de leurs Ecuries, &c. tout a été transporté

*des Princes &c.* Octobre 1760. 311

porté dans le Palais & dans les Ecuries du Roi. Don Gaspar, autre frère naturel du Roi & Grand Inquisiteur, avoit donné la démission de sa Charge quelques jours avant l'enlèvement de ses frères, sur ce qu'il ne croyoit pas devoir ou pouvoir approuver certains imprimés qu'on vouloit publier par l'autorité de l'Inquisition. Cette démission paroît avoir donné l'ouverture à la scène : immédiatement après on remarqua des mouvemens parmi les Membres du Ministère; un Conseil d'Etat se tint le 18; il fut continué le 19; on ne pouvoit douter qu'il ne s'y traitât une affaire de grande importance; & en effet elle vint à éclosion le 21. par l'enlèvement des deux Infans Legitimés Don Antonio & Don Joseph.

Pour ce qui se passe à *Lisbonne* on croit que tout y est en combustion; on y est cependant tranquille & la Cour se divertit. Il n'y a que le Ministère qui est en mouvement. Il s'agrit de plus en plus contre la Cour de Rome, il en est venu à une rupture ouverte. De-là une Ordonnance du Roi en date du 4. Août, par laquelle il est enjoint à tous sujets du Pape de sortir du Portugal avant le terme de deux mois révolus. Il y est dit, qu'aucune personne soit Ecclésiastique, soit séculière, étrangère ou nationale, ne pourra dorénavant, sans une permission expresse de la Secrétairerie d'Etat, faire aucune remise à tel habitant que ce soit des Domaines du Souverain Pontife, ou en argent comptant, ou en Lettres de change : Il est de plus défendu à tous Portugais ou gens domiciliés en Portugal, de demander aucune Bulle, aucune Dispense, aucune Grace en Cour de Rome, sans en avoir obtenu la permission des  
Ministres

Ministres du Roi. Enfin cette Ordonnance porte, que les marchandises venans des Etats du St. Père, soient de contrebande dans toute l'étendue du Royaume.

Quant aux Ministres que les deux Cours avoient l'une chez l'autre, ils en sont partis par ordre réciproque, dès le commencement du différend. L'un retourne à Rome, l'autre revient à Lisbonne. Ils s'étoient arrêtés dans leurs routes, pendant un tems, à quelque distance des Capitales d'où ils étoient sortis, dans l'espérance d'y retourner, comptans que les choses parviendroient à un apaisement; ce qui n'est pas arrivé. Il peut y avoir d'autres raisons dans ce violent procédé, que celle de la simple disgrâce du Roi, que le Nonce Acciojuoli doit avoir encouruë, pour ne s'être pas signalé, comme les autres Ministres des Cours étrangères, le jour du mariage de l'Infant Don Pedro avec la Princesse du Bresil, fille du Roi. C'est ce qu'on saura plus tard.

### I T A L I E.

Il n'y a que quelques préparatifs de guerre qui se font dans le *Piemont*, qui pourroient faire penser que cette Région seroit à la fin enveloppée dans des troubles. Mais ce ne sont, comme on peut le croire, que des préparatifs de précaution. Ils sont tels, à la vérité, que le Roi de Sardaigne a ordonné une augmentation de dix hommes par Compagnie dans toutes ses troupes; que l'on doit créer quelques nouveaux Régimens étrangers & Suisses; que l'on travaille à plusieurs milliers de tentes; que l'on approvisionne & que l'on garnit d'artillerie le

*Mons-*

*des Princes &c.* Octobre 1760. 313

*Mont Dauphin, Fenestrelles, Asti, Alexandrie, Coni* & d'autres Places; que les Généraux font faire leurs équipages de campagne; que les Officiers ne reçoivent aucun congé de semestre jusqu'à nouvel ordre; que dans la *Savoie* on fait des enrôlemens tant pour les troupes nationales que pour les Suisses: Et que l'on parle d'un Traité à conclurre entre les Cours de *Madrid, de Londres, de Naples & de Turin*. Quoiqu'il en soit, on ne peut pas croire que la tranquillité dont l'Italie jouit si heureusement puisse être altérée, du moins cette année. La saison est trop avancée, & les affaires des Puissances qui sont actuellement en guerre pourront peut-être montrer bientôt une face vers la pacification générale.

La Cour de *Naples* augmente aussi ses troupes. Elle a un Camp à *Sora* qu'elle fortifie, qu'elle renforce, mais jusqu'à présent on ne voit point quel peut être l'objet de ces dispositions.

Les troubles survenus entre les Cours de *Rome* & de *Lisbonne* font gémir le St. Père. Il cherche tous les tempéramens possibles pour les appaiser, mais sans réussite jusqu'à présent. Ceux avec les *Genois*, pour le Visiteur Apostolique en *Corse*, ne prennent pas fin non plus. On seroidit de part & d'autre, & l'affaire en est au même point jusqu'à présent où elle étoit il y a deux mois. Au reste la guerre des *Genois* avec les *Corfes* soulevés se continuent en *Corse*, sans apparence de la voir finir, de quelle manière qu'on s'y prenne à *Genes* pour faire revenir ces révoltés au terme de l'obéissance qu'on en prétend.

PARME,

Mariage de  
l'Infante  
Isabelle.

PARME. Le Prince de Lichtenstein, Feltz Maréchal & Grand Maître de l'Artillerie de Leurs Majestés Impériales, envoyé de *Vienne* pour épouser par procuration la Sérénissime Infante Marie-Elisabeth fille aînée du Duc de Parme, de Plaisance & de Guastalla, au nom du Sérénissime Archiduc Joseph, arriva le 1. Septembre à *Parme* avec un train également pompeux & brillant. Le 2. il a eu ses audiences particulières à la Cour, & reçu des visites. Le 3. il a eu les audiences de cérémonie, & a donné le soir un grand souper, suivi d'un Bal masqué. Le 4. il a reçu & rendu des visites. Le 5. Son Altesse a dîné chez l'Ambassadeur de France. Elle a reçu le 6. les complimens des Cours, des Communautés, des Magistrats en corps; & le 7. a été le jour de la cérémonie du mariage. L'aîné des Comtes de Kaunitz est parti le même jour pour aller en porter la nouvelle à la Cour de *Vienne*. Le 8. le Prince de Lichtenstein a eu ses audiences de congé; il a dîné le 9. chez l'Infante, & le 10. il est parti. Le 13. fut le départ de la nouvelle Archiduchesse pour *Casal Maggiore*, où elle a été reçue en qualité d'Epouse de l'Archiduc Joseph. De là elle a continué son voyage; & en quatorze stations avec quatre jours de repos, elle a dû arriver le 30. à *Luxembourg*. Voilà, en peu de mots, l'essentiel de ce qui s'est passé à *Parme* à l'occasion de la cérémonie du mariage par procuration des deux augustes Epoux. Cette cérémonie, avec tout ce qui l'a précédé & suivi, portoit avec elle tout ce que la magnificence, le grand goût, le brillant ont de plus auguste & de plus somptueux. Nous en avons une relation très-longue, très-circonstanciée, mais la

La place ne nous permet pas de la donner telle.

Le Trouffseau de l'Archiduchesse Infante a été fait à *Paris*. Il consiste en trois Toilettes dont l'une d'or massif, l'autre de vermeil, la troisième de composition dorée; en 34 douzaines de chemises à larges dentelles & de la plus fine toile; en autant de draps de lit, également ornés, & d'un tissu aussi précieux; en un grand nombre de robes à fond d'or ou d'argent; & enfin en huit autres de toile des Indes, dont les dentelles mises en falbalas ont plus de trois huitièmes de hauteur. La Reine Douairière d'Espagne a fait présent à cette Princesse d'un très-gros & très-magnifique bouquet de pierres. Le Roi de France, Ayeul de la Princesse, lui a envoyé une montre d'or à répétitions enrichie de diamans; ce Monarque y a joint son Portrait, & un étui de toilette, où les zaphirs, les émeraudes, les topases sont presque innombrables. La Reine de France lui a fait remettre une aigrette de brillans; Madame la Dauphine une guirlande & des bracelets de rubis; & chacune de ses autres Tantes, quelques bijoux aussi éclatans, des boutons, des bagues, des boucles, &c. Toutes richesses qui ont été exposées à *Parme* à la vûe du Public.

—:—————:—

Ni la *Pologne*, dont la frontière vers la *Silésie* a toujours les Russes, ni les Cours de *Russie*, de *Suede* & de *Dannemarc*, ne présentent rien de remarquable, que ce qu'on y traite à l'occasion de la guerre. Ce qu'on peut avancer de celle de *Petersbourg*, est que Mr. Keith, Ministre du Roi de la Grande-Bretagne, continuë d'y avoit de siéquentes conférences avec ceux de l'Impé-  
ratrice.

ratrice, Czarine, dont on ne sait jusqu'à présent quel augure en tirer pour les affaires générales.

### CONSTANTINOPLE.

Les Turcs font des fêtes lors de la fête de leurs Sacrifices. Etant dans cette sorte de réjouissance elle fut tout-à-coup des plus troublée d'un côté par les symptômes de contagion qui se sont manifestés dans cette Capitale, & d'un autre par la révolte de deux fameux coupables, qui ont donné lieu à un Divan extraordinaire tenu le 5. Juillet. Le premier, Ismaël, Pacha de Janina, ayant été averti que le Grand Seigneur avoit résolu de lui faire trancher la tête s'est d'abord retiré en *Albanie* avec un nombre considérable de gens attachés à sa fortune; mais ne se croyant pas en sûreté dans cet azyle, où il pouvoit être réclamé & livré, il s'est réfugié chez les Vénitiens avec sa famille, ses trésors & ses adhérens, fort résolu de faire voir que sa vie ne doit point dépendre de la volonté ou des caprices d'un tiers. S'il est réclamé auprès de la République de Venise, on pense bien qu'il trouvera le secret d'aller plus loin. Deux des principaux Officiers de ce Pacha ont été décapités depuis sa fuite, ayant mieux aimé de présenter leur tête au glaive que de le suivre courageusement. Abdo Rachman, Pacha d'Iconie, dont il a aussi été question dans le même Divan, a suivi l'exemple d'Ismaël, mais d'une autre manière de désobéissance, qui intrigue beaucoup la Cour Ottomane. Il a été sommé trois fois au nom du Sultan de se présenter & de venir à *Constantinople* rendre compte de sa conduite. Il s'y seroit soumis s'il eût crû qu'on eût goûté sa justification; mais assuré du fort qui l'attendoit, au-lieu de fuir, il s'est mis à la tête de quinze mille hommes déterminés, qui d'abord ont fait contribuer tous les Pays voisins de son Gouvernement: Il s'avance même à grands pas vers *Constantinople* & menace d'y mettre tout à feu & à sang: audace très-repréhensible & qui mérite les plus cruels châtimens; on craint qu'elle n'ait des suites dangereuses. Elle fait ouvrir les yeux au Divan, Il considère qu'il n'en coure rien d'écouter les inno-

gens ou les coupables, mais trop tard. Il fait tout pour attirer Abdo Rachman. Le Grand Seigneur, sans doute, plus craintif que prudent, lui offre sa grace, lui a envoyé son pardon avec assurance d'un Gouvernement très-honorable, très-lucratif sur les frontières de *Perse*; mais le Pacha fait face à ces coups : il élude cette bienveillance aussi captieuse que pufillanime : il continué ses ravages.

---

M O R T S.

Milairé-Louïs-Emanuel de Montmorency, nommé l'Abbé de Laval, fils du Duc de Laval-Montmorency, Lieutenant-Général des Armées de France, est mort à *Paris* le 12. du mois d'Août, n'ayant que 12 ans.

Le 21. mourut à *Rome* dans la 83me. année de son âge Agabité Mosca, de Pesaro, Cardinal-Diacre de la Sainte Eglise Romaine, du Titre de Sainte Agathe alla Suburra. Le Pape Clement XII. l'avoit élevé à la Pourpre le 1. Octobre 1732. Par cette mort il vaque à présent trois Chapeaux dans le Sacré Collège.

Eleonore Bourbon-Condé, Princesse du Sang Royal de France, Abbesse de l'Abbaye Royale de St. Antoine de Paris, mourut à *Saussaye* le 28. dans sa 70me. année.

Henri-Marie du Breil de Pontbriand, Evêque de Quebec, Prélat universellement regretté, est mort le 9. Juin dernier à *Montréal*.

Messire Pierre-Joseph d'Arnaud, Evêque de Cavailon, y est mort le 5. Septembre, âgé de 54 ans.

Guy-Auguste de Rohan-Chabo, Comte de Chalot, Lieutenant-Général des Armées de Sa Majesté Très-Chrétienne, a payé le 13. le même tribut à la nature, à l'âge de 77 ans.

---

Le Roi de Dannemarc, qui depuis son avènement au Trône, s'est occupé à hâter le progrès des Sciences, envoie trois Savans dans l'*Arabie Heureuse* pour y faire des observations sur tout ce qu'ils pourront trouver

trouver de curieux & d'intéressant dans un Pays qui est assez peu connu. Ce sont Mrs. Frederic-Chrétien de Haven, Pierre Forskoel & Niehur qui ont été designés par le célèbre Mr. Michaelis, Professeur à *Göttingue*. Ils sont chargés d'étudier les mœurs des Arabes, leurs Loix, leurs Sectes, leurs Sciences, leur Littérature, leurs Usages. Ils doivent aussi acquérir tous les bons Livres & les Manuscrits jusques ici inconnus en Europe. Le départ de ces hommes de Lettres est fixé au commencement de ce présent mois d'Octobre, & le monde éclairé espère que leur moisson sera abondante, heureuse & instructive.



**On nous envoie de *Pont-à-Mousson* ce qui suit.**

Le Prince héréditaire de Hesse-Rhinfels-Rottembourg étant sur le point de quitter la Maison des Pensionnaires des Pères Jésuites de cette Ville, après y avoir fait un séjour de plus de deux ans, fit le 31. Août ses adieux au Public, par un exercice qu'il soutint sur les Mathématiques, les Elémens de Fortification, la Géographie, l'Histoire universelle & les Commentaires de César. La précision, la fermeté, l'air noble & la bonne grace avec laquelle il a répondu sur ces matières aussi détaillées & nourries, que variées, annoncent de la part de ce jeune Prince les talens les plus heureux, & une facilité décidée pour les sujets les plus abstraits & les plus sérieux, comme pour les plus aisés & les plus agréables. Les exercices préliminaires du Prince de Hesse avoient donné jusqu'ici une grande opinion de lui; mais on peut dire que dans ce dernier acte il a paru se surpasser soi-même, ainsi que l'attente de ses Maîtres.

---

Plusieurs personnes ayant écrit au Sr. Henri, Libraire du Palais Royal à Nancy, pour avoir le *Dictionnaire Portatif de la Géographie Sacrée, & moderne*, donne avis qu'il lui en est arrivé, de même qu'un Supplément à ce Dictionnaire de deux pages, qu'il donne gratis.